

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 15 septembre 2022, 16h



Présidente de séance			
Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil académique			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON			Fabienne HANS
Pascale HOFFMANN			Jean BRETON
Thierry KLEIN			Véronique MOLINARI
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI	X		
Catherine ORSINI-SAILLET	X		
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
<i>Siège vacant</i>			
<i>Siège vacant</i>			
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET			
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Jean-Yves TIZOT			Gwenaël DELAVAL
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE			
Souad HOUAMA		X	
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
En attente d'une désignation par la Région (T)			
En attente d'une désignation par la Région (S)			
Véronique GHIGLIONE (T)		X	
En attente d'une suppléante			
Marc FRUSTIE			
Stéphane JULIOT	X		

Collège D : Étudiants			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Alma BENECH (T)	X		
Chloé THEVENIEAU (S)			
Moira BIAUX (T)	X		
Nina TEULON (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Mathilde BLANC (S)			
Léa DISSART (T)			
Pierre FERNANDES DA COSTA (S)	X		
Adèle FABRE (T)			Moira BIAUX
Haïban Aladel ALSHOUNI (S)			
Emile HEYBERGER (T)			
Louise RAVITSKY (S)			
Matthieu HOARAU RANGLA (T)			
Enzo GILLET-LACOSTE (S)			Amina OUMEDDOUR
Nicolas HOGREL (T)			Pierre FERNANDES DA COSTA
Manon BOURET (S)			
Charles-Antoine JOURNET (T)			
Jules TERRIER (S)			



Collège D : Étudiants (suite)			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Emeraude KABARE (T)			
Volodia BARRIERE BEDNAREK (S)			
Emmy MARC (T)			
Camille GEIGER (S)			
Simon NOGARET (T)			
Tristan DYE (S)			
Amina OUMEDDOUR (T)	X		
Catherine BAJAN (S)			
Amaury PELLOUX-GERVAIS (T)			
Hanane BOURKHA (S)			
Maximilien ROBSON (T)			
Siham KERBOUA (S)			
Gabriel ROUBIOL (T)			
Gabriel FAUVARQUE (S)			
Mathis SION (T)			
Anthony YOUSSEF (S)			
Emma VASSAL (T)			
Elisa NAUDIN (S)			



Invités permanents			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique	X	
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Véronique-Aurélié BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Lionel BRUNI	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS	Directrice de la DEFI	X	
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X

Invités permanents (suite)			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Agnès BORGIA	Directrice de la DESMAP		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X
Invités ponctuels			
Invité·e	Présentation/Fonction	Présent·e	Excusé·e
Etienne BOURDON	DIU <i>Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier</i>	X	
Laurence BARALDI	Création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations RDE et MCCC des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM	X	
Claire OGIER-BUNEL	Offre de formation et MCC des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires	X	
Constance CHEVALLIER-GOVERS	Offre de formation et MCC des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires		X
Jean-Christophe VIDELIN	RDE et MCCC des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM RDE et MCC du DU <i>Droit de l'environnement</i>	X	

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électroniques.

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022
3. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant
4. Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023
5. Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations
6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)
7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement*
9. Questions diverses

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

→ présenté par Caroline BERTONECHE

- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022**
- 3. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant**
- 4. Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023**
- 5. Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations**
- 6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)**
- 7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement***
- 9. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Composition de la CFVU**

Dans l'attente de la désignation d'une personnalité extérieure et de sa suppléante par le Conseil régional (prévue pour fin octobre).

Nicolas TERZI n'exerce plus à l'UGA

→ liste épuisée : siège vacant

Élections partielles organisées par la DAJI cet automne

→ 2 sièges à pourvoir dans le collège A

Le quorum passe à 22 membres présents et représentés.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Listes de diffusion à l'usage des élus étudiants :
opérationnelles**

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022**
→ présenté par Caroline BERTONECHE
3. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant
4. Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023
5. Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations
6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)
7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement*
9. Questions diverses

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 12 juillet 2022 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022
3. **Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant**
→ présenté par Caroline BERTONECHE
4. Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023
5. Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations
6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)
7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement*
9. Questions diverses

Désignation d'un·e élu·e de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant·e

	Candidats pour un siège de titulaire	Candidats pour un siège de suppléant
8 élus étudiants de la CFVU (4 sièges de titulaires + 4 sièges de suppléants)	Anthony YOUSSEF (Pour une université écolo et solidaire)	Emma VASSAL (Pour une université écolo et solidaire)
	Adèle FABRE (Pour une université écolo et solidaire)	Moira BIAUX (Pour une université écolo et solidaire)
	Manon BOURET (Interasso)	(Noémie DUTILLEUL → élue CA) Siège vacant
	Chloé THEVENIEAU (Interasso)	Enzo GILLET (Interasso)

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Les élus Interasso souhaitent
présenter la candidature d'Émeraude KABARE.*

- Délibérations -

Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant

La candidature d'Émeraude KABARE pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléante de Manon BOURET est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	21
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désigne à la majorité de ses membres présents et représentés, Émeraude KABARE pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléante.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022
3. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant
4. **Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023**
→ présenté par Étienne BOURDON
5. Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations
6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)
7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement*
9. Questions diverses

Diplôme inter-universitaire

**Professeurs et conseillers
principaux d'éducation stagiaires -
entrée dans le métier**

Étienne Bourdon

MCF HDR Histoire moderne
Responsable DIU



Formation

- Lauréats des concours de l'enseignement (CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPLP, CPE, Agrégation), mais non titulaires d'un Master MEEF
- Trois mentions : Premier degré, Second degré, Encadrement éducatif
- Régime : Alternance (50 % stage, 50 % formation)
- Durée de la formation : un an
- Nombre d'heures de formation : entre 229 et 241 heures
- Effectifs : env. 500 stagiaires
- Établissement partenaire : Rectorat de l'Académie de Grenoble
- Enseignement en partie mutualisé en SD (selon parcours) et EE
- Validation: différentes formes (notamment assiduité, participation active, rendus écrits et prestations orales) ; MCCC : chaque module « validé » / « non validé ».

Mention Premier degré	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	19	0	71	9	12	111	99
SEMESTRE 2	3	0	86	9	20	118	98
TOTAL ANNÉE	22	0	157	18	32	229	197

Mention Premier degré Semestre 1	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	19	0	71	9	12	111	99
Pratique professionnelle 1	0	0	0	9	0	9	9
Stage - Mise en œuvre pratique 1				6		6	6
Suivi de stage 1				3		3	3
Didactique disciplinaire 1	0	0	53	0	12	65	53
Didactique du Français 1			15			15	15
Didactique des Mathématiques 1			15			15	15
Didactique de l'EPS 1			6		2	8	6
Enseigner en maternelle 1			5		2	7	5
Didactique polyvalence 1, choix d'une discipline : • [Géographie et EMC] ou [Sciences physiques et technologie] • Histoire ou SVT • Arts ou Langue			12		8	20	12
Culture professionnelle transversale 1	19	0	18	0	0	37	37
Efficacité de l'enseignement	6		4			10	10
Initiation à la recherche en éducation 1	3					3	3
École inclusive	2		8			10	10
Laïcité et valeurs de la République 1	4					4	4
Ouverture à l'international (eTwinning, DNL, Erasmus+, CASNAV)	4					4	4
Numérique 1			6			6	6

Mention Premier degré Semestre 2

	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 2	3	0	86	9	20	118	98
Pratique professionnelle 2	0	0	0	9	0	9	9
Stage - Mise en œuvre pratique 2	6					6	6
Suivi de stage 2	3					3	3
Didactique disciplinaire 2	0	0	65	0	20	85	65
Didactique du Français 2	15					15	15
Didactique des Mathématiques 2	15					15	15
Didactique de l'EPS 2	6					2	8
Enseigner en maternelle 2	5					2	7
Didactique polyvalence 2A, choix d'une discipline : • [Géographie et EMC] ou [Sciences physiques et technologie] • Histoire ou Sciences de la vie et de la Terre • Arts ou Langue (Mobilité internationale)	12					8	20
Didactique polyvalence 2B, choix d'une discipline : • [Géographie et EMC] ou [Sciences physiques et technologie] • Histoire ou SVT • Arts ou Langue (Mobilité internationale)	12					8	20
Culture professionnelle transversale 2	3	0	21	0	0	24	24
Les inégalités dans le système éducatif	8					8	8
Initiation à la recherche en éducation 2	3					3	3
Laïcité et valeurs de la République 2	7					7	7
Numérique 2	6					6	6
TOTAL ANNÉE	22	0	157	18	32	229	197

Mention Second degré	CM	CTD	TD	TP	M@gister (asynchrone)	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	8	23	54	10	0	30	125	95
SEMESTRE 2	0	23	52	0	3	29	115	83
TOTAL ANNEE	8	46	106	10	3	59	240	178

Mention Second degré Semestre 1	CM	CTD	TD	TP	M@gister (asynchrone)	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	8	23	54	10	0	30	125	95
Pratique professionnelle 1	0	0	12	10	0	0	22	22
Journées d'accueil			6				6	6
Accompagnement à la prise de fonction			6				6	6
Accompagnement de stage 1				10			10	10
Didactique disciplinaire 1	0	0	30	0	0	24	54	30
Module disciplinaire 1			10			8	18	10
Module disciplinaire 2			10			8	18	10
Module disciplinaire 3			10			8	18	10
Culture professionnelle transversale 1	8	23	12	0	0	6	49	43
<u>Éléments fondamentaux 1</u>								
Philosophie								
Psychologie cognitive		23					23	23
École Inclusive								
Initiation à la recherche en éducation 1								
<u>Modules Rectorat 1</u>								
1 module au choix :								
• Différentiation pédagogique								
• Motivation			6			3	9	6
• Pratiques évaluatives								
• Travail personnel de l'élève								
Laïcité et valeurs de la République 1	4						4	4
<u>Numérique 1</u>			6			3	9	6
<u>Ouverture à l'international</u> (eTwinning, DNL, Erasmus+, CASNAV)	4						4	4

Mention Second degré Semestre 2	CM	CTD	TD	TP	M@gister (asynchrone)	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 2	0	23	52	0	3	29	115	83
Pratique professionnelle 2	0	0	0	8	0	0	8	8
Accompagnement de stage 2	8						8	8
Didactique disciplinaire 2	0	0	30	0	0	21	51	30
Module disciplinaire 4	10						8	10
Module disciplinaire 5	10						8	10
Module disciplinaire 6 : 1 module au choix								
• Renforcement didactique disciplinaire	10						5	
• Mise en œuvre de l'eTwinning	10						5	
• Séjour mobilité internationale (Erasmus +)	10						5	
• Dispositif d'immersion linguistique (DNL)	10						5	
Culture professionnelle transversale 2	0	23	22	0	3	8	56	45
<u>Éléments fondamentaux 2</u>								
Psychologie Sociale : Engagement de l'élève et régulation de son apprentissage								
Science de l'éducation : Gestes de l'enseignement efficace	23						23	23
Sociologie de l'éducation (SdE) : Enjeux du système éducatif								
Initiation à la recherche en éducation 2								
<u>Modules Rectorat 2</u>								
Suite du module choisi (Différentiation pédagogique, ou Motivation, ou Pratiques évaluatives, ou Travail personnel de l'élève)								
ou								
Développer la relation éducative	9						3	3
							15	9
Laïcité et valeurs de la République 2	7							
							7	7
<u>Numérique 2</u>	6						5	
							11	6
TOTAL ANNEE	8	46	106	10	3	59	240	178

Mention Encadrement éducatif	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	48	0	69	10	3	130	127
SEMESTRE 2	18	13	61	0	5	111	106
TOTAL ANNÉE	66	13	130	10	8	241	233

Mention Encadrement éducatif
Semestre 1

	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	48	0	69	10	3	130	127
Pratique professionnelle 1	0	0	30	10	0	40	40
Journées d'accueil			6			6	6
Accompagnement à la prise de fonction			12	5		17	17
Accompagnement de stage 1			12	5		17	17
Connaissances et compétences du CPE 1	42	0	10	0	0	52	52
Dimensions pédagogiques du métier de CPE	14		6			20	20
Prévention et actions pour les tensions et violences en milieu scolaire	14		2			16	16
Management de la vie scolaire	14		2			16	16
Culture professionnelle transversale 1	6	0	29	0	3	38	35
<u>Éléments fondamentaux 1</u>			9			9	9
<u>Modules Rectorat 1</u>							
• Rôle pédagogique du CPE, autorité et sanction, et management de la vie scolaire			14			14	14
• Laïcité et valeurs de la République 1	4					4	4
<u>Numérique 1</u>			6		3	9	6
<u>Ouverture à l'international</u> (Erasmus+, CASNAV)	2					2	2

Mention Encadrement éducatif Semestre 2	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 2	18	13	61	0	5	111	106
Pratique professionnelle 2	0	0	14	0	0	28	28
Accompagnement de stage 2	14					14	14
Outils du CPE et analyse de situations professionnelles	14					14	14
Connaissances et compétences du CPE 2	6	0	18	0	0	24	24
• Projets éducatifs des CPE au sein des établissements scolaires - Aspects théoriques	10					10	10
• De la recherche au terrain	6		8			14	14
Culture professionnelle transversale 2	12	13	29	0	5	59	54
<u>Éléments fondamentaux 2</u>	13					13	13
<u>École Inclusive</u>	12		6			18	18
<u>Modules Rectorat 2</u>							
• Projets éducatifs des CPE au sein des établissements scolaires - Mise en oeuvre	10					10	10
• Laïcité et valeurs de la République 2	7					7	7
<u>Numérique 2</u>	6					11	6
TOTAL ANNEE	66	13	130	10	8	241	233

Zineb SIMEU-ABAZI : Pour quelles raisons le public de cette formation est-il qualifié de stagiaires ?

Étienne BOURDON : Il s'agit de personnes déjà recrutées par l'Éducation nationale, qui n'ont donc pas le statut d'étudiant.

Zineb SIMEU-ABAZI : C'est la raison pour laquelle il s'agit de formation continue.

Étienne BOURDON : Tout à fait.

Marc ODDON : Le terme de stagiaire est abusif par rapport à la définition habituelle d'un stage ; il provient de l'ancien fonctionnement qui impliquait une année de stage en poste après la réussite du concours, combinée avec des temps de formation. Je souhaite souligner le travail qui a été fait dans l'urgence : la publication du décret et les délais de mise en œuvre ont demandé aux équipes de l'INSPE d'être très réactives. J'aurais aimé que nous puissions d'ores et déjà travailler sur la validation d'un M2 MEEF, puisque les compétences de ce DU correspondent à celles du M2 MEEF. Le temps imparti ne laissait pas la possibilité d'aller aussi vite sur ce dossier. Le choix a été fait de donner un statut précis. Le coût de 1 600 € est pris en charge par l'État.

Étienne BOURDON : Nous avons dû construire les maquettes en deux mois environ.

Zineb SIMEU-ABAZI : Les heures sont-elles en présentiel ?

Étienne BOURDON : Le nombre d'heures dans la dernière colonne correspond à des heures en présentiel. Cette année, nous allons essayer d'organiser la concertation que nous n'avons pas eu le temps de mettre en place jusqu'à présent, afin d'envisager les améliorations possibles.

Marc ODDON : La logique voudrait que nous inscrivions cette formation dans la démarche compétences au lieu de créer un DU « hors sol ». Néanmoins cela implique un travail très conséquent, et la création de ce DU constitue une première étape qui a fortement mobilisé les équipes, comme j'ai pu le constater lors du Conseil de l'INSPE.

- Délibérations -

Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023

La création, le règlement des études, les modalités de contrôle des connaissances, ainsi que les tarifs en formation continue du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier* sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création, le règlement des études, les modalités de contrôle des connaissances, ainsi que les tarifs en formation continue du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022
3. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant
4. Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023
5. **Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations**
→ présenté par Laurence BARALDI et Marc ODDON
6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)
7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement*
9. Questions diverses

Evolution ODF accréditée pour 2023-2024

Faculté d'Economie

Création, en Master, de 4 Parcours types au sein de la mention Economie des organisations, en M1 :

Les 4 Parcours :

Ingénierie économique

Ressources Humaines, Organisation et Conduite du Changement

Stratégies Economiques du Sport et du Tourisme

Transformations des Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire

Ce projet est en lien avec la mise en œuvre prochaine du dispositif d'admission en M1, par plateforme et sur la lisibilité nécessaire de ces parcours

En effet, ces 4 Parcours-types s'inscrivent dans l'évolution des orientations des 4 "parcours pédagogiques" proposés actuellement sous le seul Parcours-type Economie des organisations

Ainsi, cela n'entraîne aucune modification des maquettes, aussi bien sur le nombre et les intitulés des UE, leurs volumes horaires ou l'organisation des cours actuels.

Laurence BARLADI indique que ces quatre parcours existent en M2. Il s'agit de transformer des parcours pédagogiques en parcours types. Ces créations ont été préparées et discutées avec les responsables de mention concernés et les responsables des parcours pédagogiques. Elles sont en lien avec la mise en place annoncée d'une plateforme de recrutement à l'entrée du M1 dont l'affichage reposerait sur les parcours types et non pas sur les parcours pédagogiques. Cette évolution de parcours pédagogiques vers des parcours types n'aurait aucune incidence sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences et les règlements des études. Ce nouvel affichage apporterait plus de visibilité et de lisibilité à ces parcours. Tous les autres parcours de la Faculté d'Économie sont organisés de cette manière ; pour chaque parcours de M1, un M2 est bien identifié et se présente sous la forme d'un parcours type.

Marc ODDON précise que cette création concerne l'année 2023/2024.

Marc ODDON : L'appellation générique en M1 de la mention Économie des organisations (EDO) disparaîtra-t-elle l'année prochaine ?

Laurence BARALDI : Tout à fait, il y aura une mention et ces quatre parcours types.

Marc ODDON : Cette modification pour la visibilité extérieure et la communication aura-t-elle des incidences au niveau de l'apprentissage ?

Laurence BARALDI : Non, cette création n'aura pas d'incidence particulière à ce niveau puisque tous les parcours du M1 EDO sont ouverts à l'apprentissage. Aujourd'hui, nous accueillons beaucoup d'étudiants en apprentissage au sein de chacun de ces parcours, même s'il peut rester quelques étudiants en contrat de professionnalisation. Il

s'agit de permettre aux responsables pédagogiques de ces parcours de continuer à assurer le recrutement tel qu'ils le font depuis des années, mais avec un nouvel outil qui serait une plateforme axée sur les parcours types.

Marc ODDON : En ce moment, notre ministre doit être en train de faire une communication au sujet de Trouver mon master.

Florence COURTOIS : Cette plateforme ne portera finalement pas le nom de Trouver mon master. Nous n'avons pas d'informations claires pour l'instant, mais il semblerait que les candidatures se feront à la mention. Toutefois cela reste à préciser et la création de ces parcours types permettrait de toute façon une meilleure lisibilité.

Laurence BARALDI : Quoiqu'il en soit, il s'agit aussi de structurer notre offre de formation de manière cohérente : en M2, il existe la mention Économie des organisations avec des parcours types correspondant à ceux que nous souhaitons créer en M1. Notre démarche consiste à améliorer la visibilité, la lisibilité et la cohérence de notre offre.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Ces changements auront-ils une incidence sur les capacités d'accueil ?

Laurence BARALDI : Non, ils n'auront aucun impact sur les capacités. Les responsables de ces parcours souhaitent assurer la continuité des pratiques. Ils craignaient justement que la nouvelle plateforme perturbe ce qui était en place jusqu'à présent.

Marc ODDON : Ces masters participent au rayonnement de notre établissement.

Laurence BARALDI : Le master EDO accueille aujourd'hui 50 à 60 apprentis, ce qui constitue une belle réussite.

- Délibérations -

Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations

La création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

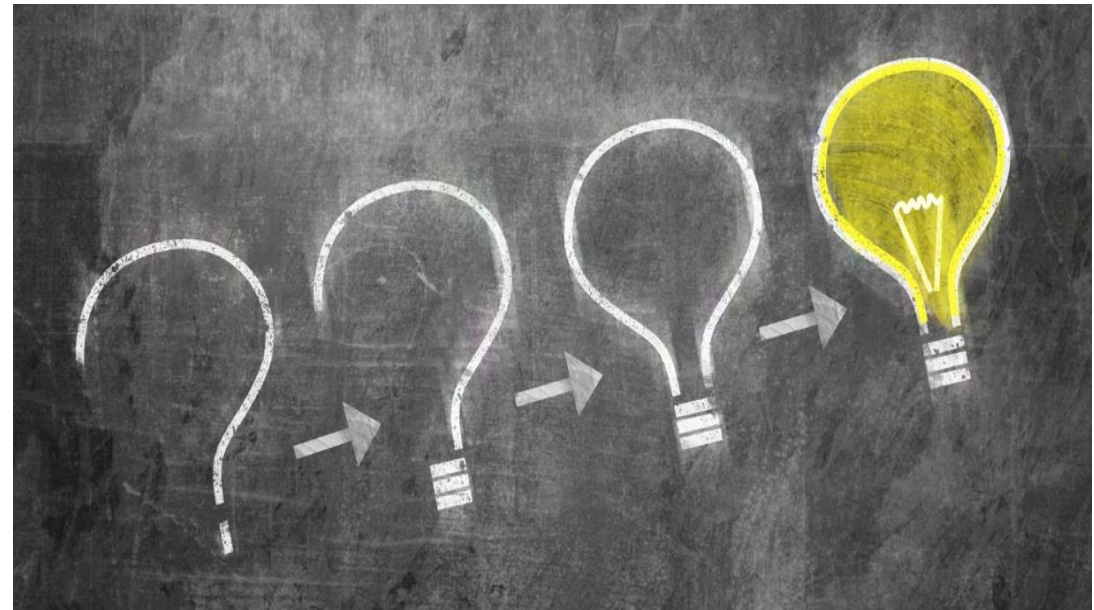
Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022
3. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant
4. Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023
5. Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations
6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)**
→ présenté par Claire OGIER-BUNEL et Marc ODDON
7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement*
9. Questions diverses

Offre de formation des ETC interdisciplinaires du SET

CFVU du 15 Septembre 2022

Ajout d'un ETC test à l'offre de formation car la fiche descriptive était en cours de finalisation en Juillet 2022



Offre de formation des ETC interdisciplinaires du SET

ETC Interculturalité : vivre, travailler et interagir dans un environnement multiculturel

ETC proposé par la DGD DIT

- proposé en test pour 2022/2023 puis les années suivantes si bilan positif de l'année test
- ouvert uniquement au semestre 2 pour 2022/2023 puis aux 2 semestres les années suivantes
- proposé uniquement aux étudiants (tous niveaux) de la composante LE pour 2022/2023

Claire OGIER-BUNEL indique que l'une des missions de la Direction générale déléguée Développement international et territorial (DGD DIT) est de renforcer et valoriser les compétences internationales de l'ensemble des étudiants, nationaux ou internationaux, y compris ceux qui ne font pas de mobilité internationale (situations rencontrées pendant la crise sanitaire ou dans le cadre de l'agenda de décarbonisation). Pour contribuer à cet objectif, la DGD DIT souhaite développer un ETC international qui aurait trois dimensions, dont la première serait l'interculturalité. Les autres, en cours d'élaboration, consisteraient à s'appuyer sur l'offre en ligne des partenaires internationaux et à valoriser les compétences des Summer school ou autres programmes courts ne donnant pas lieu à l'attribution d'ECTS.

Depuis plusieurs années, le service Accompagnement à la mobilité sortante propose aux composantes des ateliers au format relativement court pour renforcer les compétences interculturelles : préparation au départ, différences culturelles, représentations, identités, chocs culturels... De nombreux outils ont été développés, et des formations de formateurs ont été mises en place. Au regard du succès de ces ateliers, l'équipe de la DGD DIT a imaginé un format plus large d'une vingtaine d'heures qui favoriserait les interactions et dont une partie aurait lieu en ligne sous la forme d'un journal de bord réalisé en collaboration avec la DAPI. La proposition consiste à mettre en place cet ETC Interculturalité au semestre 2 sous la forme d'une expérimentation au sein de trois composantes : l'UFR LE, et probablement l'UFR Chimie Biologie et la Faculté d'Économie. Après un bilan, il s'agirait d'élargir l'accès de cet ETC à l'ensemble des étudiants pour 2023/2024.

Marc ODDON indique que des discussions ont eu lieu récemment au sujet des « 3 free ECTS », c'est-à-dire la possibilité de choisir une formation validant 3 ECTS, parmi celles délivrées par les universités européennes partenaires. Ce dispositif permettrait d'ouvrir la mobilité internationale des étudiants, pas nécessairement sur un semestre complet, en

garantissant la qualité du contenu des formations proposées. Inscrire cette formation Interculturalité dans le cadre des ETC permet de bénéficier des avantages d'une structure déjà existante. Le budget des ETC est le fruit de la participation de chaque composante ; cet ETC expérimental n'étant pas ouvert à tous, le financement est pris sur les fonds de la DGD DIT.

Florence COURTOIS : Existe-t-il une réflexibilité de ce programme dans les universités partenaires qui auraient un enseignement de ce type ?

Claire OGIER-BUNEL : Les cours accessibles en ligne sont en train de se développer avec les partenaires privilégiés.

Florence COURTOIS : Peut-on proposer nos UE à nos partenaires ?

Claire OGIER-BUNEL : Nous souhaitons pouvoir le faire. Cette dimension est intégrée au projet, même si elle ne peut pas être mise en œuvre dans l'immédiat.

Catherine ORSINI-SAILLET : Cet ETC proposé aux étudiants de LE a-t-il fait l'objet d'une discussion au sein de cette composante ?

Claire OGIER-BUNEL : J'ignore si cet ETC a fait l'objet d'un vote en conseil d'UFR. En revanche, nous sommes en interaction avec les responsables pédagogiques et administratifs.

Maud VALLENARI : Les ETC ne sont pas votés en conseil de composante car ils sont gérés par le SET. La CFVU a approuvé l'offre de formation du SET en juillet dernier ; le vote d'aujourd'hui est un complément.

Véronique MOLINARI : Qui sont les responsables pédagogiques ?

Claire OGIER-BUNEL : Les relations internationales ont mis en place un réseau de référents administratifs et pédagogiques. Ce sont souvent des enseignants-chercheurs ayant la responsabilité d'un parcours de formation en anglais, d'un diplôme en partenariat international, ou encore un mandat concernant les partenariats internationaux de leur composante.

Catherine ORSINI-SAILLET : Cet ETC est-il proposé aux étudiants de licence et de master ?

Marc ODDON : Seulement aux étudiants de licence.

Claire OGIER-BUNEL : À terme, nous pourrions l'ouvrir à tous. Ce volet interculturelité serait très pertinent en L2 car la majorité de nos mobilités internationales sont en L3.

Erratum

L'ETC expérimental Interculturalité est accessible aux étudiants de licence et de master (L1, L2, L3, M1 et M2) de l'UFR LE, dès son ouverture au semestre 2 de l'année 2022/2023.

- Délibérations -

Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)

➤ *Création de l'ETC expérimental Interculturalité*

L'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022
3. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant
4. Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023
5. Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations
6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)
7. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
→ présenté par Marc ODDON
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement*
9. Questions diverses

Présentation des RDE et MCCC
Capacité en droit, Licence
MIASHS (FEG), Masters Droit
et FEG

CFVU du 15 septembre 2022

Textes de référence

Obligation de voter les MCCC (cf. [Article L613-1](#) Code de l'Éducation) :

*« Les modalités de contrôle des connaissances **doivent être arrêtées** dans chaque établissement **au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement** et elles **ne peuvent pas être modifiées en cours d'année** »*

Textes de référence

La CFVU vote les RDE et MCCC des formations portées par les composantes élémentaires hors composante académique.

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

Sur la réglementation nationale :

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté di 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Textes de référence

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

Sur le cadrage UGA :

- Règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances de licence, master
- Note d'orientation pédagogique validée par la CFVU du 8 octobre 2020

RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

FEG :

- Licence mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales, parcours Mathématiques - Informatique – Sciences économiques - L2 et L3

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

Faculté de Droit :

- Master mention Droit, tous parcours (EAD)
- Master mention Droit de la propriété intellectuelle, tous parcours
- Master mention Droit des affaires, tous parcours
- Master mention Droit des collectivités territoriales, tous parcours
- Master mention Droit européen, parcours Carrières juridiques européennes
- Master mention Droit international, tous parcours
- Master mention Droit notarial, parcours Droit notarial
- Master mention Droit pénal et sciences criminelles, parcours Droit pénal et sciences criminelles

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

Faculté de Droit :

- Master mention Droit privé, tous parcours
- Master mention Droit public des affaires parcours Droit public des affaires
- Master mention Justice, procès et procédures parcours Justice, procès et procédures
- Master mention Droit des libertés, tous parcours

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

Faculté de Droit :

- *Master mention Droit des libertés parcours Pratiques du droit international et régional des droits de l'homme - Convention IDHL :*
pour 2 unités au S1, les crédits ne sont pas multiples de 3 (UE 1 : 8 ECTS et UE 3 : 10 ECTS) : pas possible de mettre en place des ECTS multiples de 3 pour la Faculté de Droit.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : J'aimerais attirer l'attention des élus sur un sujet que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder en Conseil de faculté. Les règlements des études des masters 1 de Droit vont intégrer une obligation d'assiduité aux enseignements en cours magistraux. Nous rappelons que cette modalité inscrite dans les règlements des études ne devra pas permettre de sanctionner les étudiants en fonction de leur présence aux CM. Nous espérons que la Faculté de Droit sera vigilante par rapport à l'application de cette nouvelle disposition.

Jean-Christophe VIDELIN : Nous avons longuement discuté de ce sujet en Conseil de faculté. Au regard de la réaction des élus étudiants, j'ai proposé de procéder en deux votes distincts. L'ensemble des dispositions des RDE et MCCC de master, sans la modification de l'article portant sur l'assiduité obligatoire, a été adopté à l'unanimité. L'obligation d'assiduité a été approuvée avec une large majorité : 19 voix favorables et 5 voix défavorables. Par ailleurs, l'obligation d'assiduité concerne les M2 et les licences ; nous ignorons pour quelles raisons l'assiduité est obligatoire seulement pour certains types de cours. Il nous a paru beaucoup plus simple et cohérent, au regard de l'ensemble de l'offre de formation, de rappeler une évidence, c'est-à-dire l'obligation d'assiduité pour l'ensemble des formations, y compris les masters 1. De plus, nous devons constater que l'effet produit par le processus de sélection en master conduit à un comportement des étudiants assez déroutant : étant sélectionnés, ils considèrent qu'ils ont déjà le niveau du master. Ainsi, nous constatons une absence accrue des étudiants de M1, qui se poursuit parfois en M2, ce qui crée in fine de véritables problèmes. Il nous paraissait donc important, en termes de politique pédagogique, de préciser l'obligation d'assiduité dans les RDE. Il s'agit d'une recherche de cohérence juridique, réglementaire et pédagogique. Nous recevons 18 000 candidatures pour 360 places : l'heureux élu a l'impression d'être extraordinaire et de pouvoir se dispenser de venir en cours.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : En licence, la présence aux CM n'est pas obligatoire.

Jean-Christophe VIDELIN : Nous laissons cette liberté, mais vous en savez le prix payé par les étudiants.

Virginie ZAMPA : Que faites-vous lorsqu'un étudiant n'est pas assidu ?

Jean-Christophe VIDELIN : Premièrement, nous contactons l'étudiant puisqu'avant tout il s'agit de faire en sorte qu'il revienne en cours. Lorsqu'il nous répond, cela nous permet de connaître la raison de son absence et d'aménager la réponse. Dans le cas où l'étudiant est contraint d'avoir une activité rémunérée pour financer ses études, nous l'accompagnons et n'appliquons évidemment aucune sanction. Si l'étudiant est absent pour des raisons médicales, ou pour des raisons professionnelles de plus grande ampleur, nous pouvons lui proposer l'enseignement à distance, donc l'accompagner pour se réorienter en matière de formalité d'enseignement. Nous voulons absolument éviter le manque d'assiduité de l'étudiant qui n'a aucune justification, si ce n'est la volonté de ne pas vraiment suivre les cours. Il nous faut nécessairement un levier pour lui permettre de comprendre qu'en cas de discussion sur sa situation parce qu'il aurait des résultats moyens, nous prenons en compte le fait qu'il n'a pas été assidu.

Virginie ZAMPA : N'y a-t-il pas la possibilité d'avoir quelques absences injustifiées ?

Jean-Christophe VIDELIN : Nous avons les matières à travaux dirigés. La présence en CM participe de l'évaluation de l'implication de l'étudiant que nous pouvons tous avoir. Il s'agit donc également d'un moyen pour communiquer à l'étudiant que son assiduité au CM est un élément prouvant son implication dans la formation. Je constate moi-même que

certaines de mes étudiants viennent aux deux premiers cours puis disparaissent. Dans un premier temps, je remets en question la qualité de mes cours. Mais en discutant avec mes collègues, je constate que tel étudiant a en fait abandonné la formation, tout en participant aux épreuves. Dans certains cas, l'étudiant échoue ou quasiment, et il revient subitement nous voir lorsque nous constatons que le redoublement est nécessaire, présentant sa situation d'un point de vue qui l'arrange pour justifier ses absences et son éventuel échec. Avec la proposition que nous faisons aujourd'hui, nous voulons envoyer un message beaucoup plus clair à l'étudiant dès le début de l'année. Il y a un enjeu pédagogique.

Marc ODDON : L'inscription dans les RDE permet de changer de statut à minima dans la communication, en rappelant aux étudiants que les cours sont obligatoires en master, sans qu'il soit prévu d'action coercitive telle qu'une division de la note par deux en cas d'absence.

Gwenaël DELAVAL : Je suis étonné car dans la plupart des autres composantes et des autres filières, on s'appuie sur la liberté et la responsabilité des étudiants. Venir ou non en cours magistral relève de leur liberté.

Jean-Christophe VIDELIN : Les étudiants conservent pleinement leur liberté. Ils en assument simplement les conséquences. S'ils ne veulent pas venir, ils ne viennent pas, mais ils en connaissent les potentialités. Il n'y a pas d'hypocrisie dans notre message : on appelle les étudiants à se rendre en cours car c'est la logique même de la pédagogie. S'ils ne viennent pas en cours et qu'au terme de leur parcours universitaire ils sont en fragilité, le jury pourra noter qu'il était bien indiqué qu'il fallait venir en cours. C'est aussi cela la responsabilité de l'étudiant. J'insiste sur le fait que certains étudiants réussissent très bien sans venir en cours, tant mieux pour eux ; nous ne faisons pas de « flicage » : nous

n'abaïssons pas les notes sous prétexte que l'étudiant n'était pas présent en cours. En revanche, il ne faut pas qu'il réclame une contrepartie.

Gwenaël DELAVAL : Vous rendez les cours obligatoires mais vous n'interdisez pas aux étudiants de ne pas y aller.

Marc ODDON : Des dispenses d'assiduité peuvent être accordées dans des cas particuliers.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Aucune dispense d'assiduité à la Faculté de Droit, ou alors excessivement peu.

Jean-Christophe VIDELIN : L'enseignement à distance offre aussi des possibilités.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Mais les coûts de formation sont différents.

Marc ODDON : La volonté est de donner la recette de la réussite. En master, les promotions sont plus petites et le cours est un facteur important de réussite.

Catherine ORSINI-SAILLET : Dans mon UFR, l'assiduité aux CM et TD est obligatoire en master, mais il est précisé qu'une dispense d'assiduité est possible sur accord du responsable pédagogique. Il est donc clair qu'il est possible de ne pas être présent en cours si l'on a de bonnes raisons. Les dispenses d'assiduité sont très fréquentes et quasiment accordées à chaque fois.

Marc ODDON : Cette dispense d'assiduité donne lieu à un accompagnement permettant tout de même la réussite.

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

FEG :

- Master 1 mention Economie Des Organisations (EDO), parcours Economie Des Organisations - EAD
- Master 1 mention Economie du développement (EDD), parcours Economie Territoriale et Développement – EAD
- Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales – MIASHS, parcours Business et Data Analyst

RDE et MCCC AUTRES FORMATIONS

soumis au vote

Faculté de Droit :

- Capacité en Droit

Jean-Christophe VIDELIN : La Capacité en droit s'adresse à des étudiants non bacheliers qui souhaitent accéder à des études de Droit. Cette formation est proposée en enseignement à distance.

Marc ODDON : Ce dispositif n'est pas assez connu et existe également en Médecine, bien que peu d'étudiants s'y inscrivent.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Il me semble que nous avons voté la suppression de la Capacité en Droit. Pourquoi vote-t-on les RDE pour cette année ?

Jean-Christophe VIDELIN : La Capacité en Droit existe encore pour cette année. Nous devons la clôturer au regard de la baisse des effectifs.

Marc ODDON : L'investissement de notre université est très fort dans la mise en œuvre d'un dispositif assez similaire : le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), se validant en un an ou en trois ans, avec quatre UE différenciées. Nous avons chaque année un nombre relativement important d'étudiants dans les parcours A et B, y compris à Valence.

Gwenaël DELAVAL : Nous demandons de procéder en deux votes distincts, comme cela a été fait au Conseil de la Faculté de Droit, afin de voter séparément l'obligation d'assiduité.

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)

Il est décidé de procéder à un vote spécifique pour la modification des règles d'assiduité des masters 1 de la Faculté de Droit.

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM – hormis les règles d'assiduité des masters 1 de la Faculté de Droit – sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM – hormis les règles d'assiduité des masters 1 de la Faculté de Droit.

Les règles d'assiduité des masters 1 de la Faculté de Droit sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	12
Voix défavorables	12
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Les voix des membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire sont partagées.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve par voix prépondérante de la Présidente de séance, les règles d'assiduité des masters 1 de la Faculté de Droit.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022
3. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant
4. Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023
5. Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations
6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)
7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)
8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement***
→ présenté par Jean-Christophe VIDELIN
9. Questions diverses

RDE/MCC DU environnement

- **Pour la validation du DU : admission de la compensation des notes obtenues dans les 10 modules suivis par l'étudiant / le stagiaire sous réserve qu'elles ne soient pas inférieures à 8/20.** Auparavant le RDE ne permettait aucune compensation. Il fallait nécessairement obtenir 10/20 à tous les modules.
- **Capacité d'accueil du DU qui passe de 45 à 60 places.** Plusieurs raisons ont été avancées :
 - Succès immédiat de la formation au niveau national (bcp de candidatures)
 - DU peut être suivi sur 2 ans, ce qui limite d'autant le nombre de nouveaux étudiants que l'équipe peut sélectionner pour l'année prochaine (19 cette année),
 - les étudiants doivent choisir 10 modules parmi 21 ; il en résulte que chaque module accueille en moyenne une quinzaine d'étudiants
 - la qualité des dossiers de candidature est excellente de sorte qu'une telle mesure ne risque pas de faire baisser le niveau de la promotion.

- Délibérations -

Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU Droit de l'environnement

Le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement* sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement*.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022
3. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant
4. Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023
5. Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations
6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)
7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement*
9. Questions diverses
→ néant

La séance est levée à 17h20.

Annexes

- 1 – Relevé de décisions du 12 juillet 2022
- 2 – Commission pédagogique
- 3a – Création DIU *Professeurs et CPE stagiaires – entrée dans le métier*
- 3b – RDE
- 3c – Maquette premier degré
- 3d – Maquette second degré
- 3e – Maquette encadrement éducatif
- 3f – Cadrage national
- 4a – Création 4 parcours M1 mention EDO
- 4b – MCCC *Ingénierie économique*
- 4c – MCCC *Ressources humaines, organisation et conduite du changement*
- 4d – MCCC *Stratégies économiques du sport et du tourisme*
- 4e – MCCC *Transformations des organisations de l'économie sociale et solidaire*
- 5 – MCCC ETC interdisciplinaires
- 6a – Tableau récapitulatif RDE et MCCC licence
- 6b – Tableau récapitulatif RDE et MCCC master
- 6c – Tableau récapitulatif RDE et MCCC autres formations
- 7a – RDE DU *Droit de l'environnement*
- 7b – MCCC DU *Droit de l'environnement*

ANNEXE 1

Le relevé de décisions du 12 juillet 2022
est disponible sur les sites intranet et
internet de l'UGA

ANNEXE 2

VICE-PRESIDENCE FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE

COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Composition

La Commission pédagogique est composée de :

- 2 représentants enseignants ou enseignants-chercheurs de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires, et, dans la mesure du possible, de composantes académiques différentes
- 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants
- 2 personnels BIATSS

Présidence

La Commission pédagogique est présidée par le Vice-président Formation et Vie étudiante ou son représentant selon les thématiques traitées.

Attributions

La Commission pédagogique de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) a pour vocation de mener des réflexions sur les thématiques définies ci-dessous et d'en présenter les résultats devant la CFVU.

- Évolution de l'offre de formation et accréditation : fixation des critères et analyse des demandes
- Évaluation (réflexion autour de la méthodologie et de l'analyse des retours)
- Évolution des modalités de contrôle des connaissances
- Évolution de dispositifs existants
- Convention avec des partenaires externes
- Mise en place de dispositifs particuliers
- Réflexion autour du référentiel enseignant (notamment autour de la reconnaissance des enseignements numériques)
- Analyse des appels à projet de la Vice-présidence Formation et Vie étudiante

Mode de fonctionnement

La Commission pédagogique est réunie à l'initiative de son président. Elle convie à ses travaux en réunion les Directeurs généraux délégués et directeurs de la Formation, et toute personne dont elle juge la présence utile selon les points traités.

ANNEXES 3

Année universitaire concernée : 2022-2023

Date de la demande 17 juin 2022

CSPM de rattachement (le cas échéant) : NC

Composante : INSPE

Responsable pédagogique : Etienne Bourdon

Référent administratif : Laure Recchia/Adeline Leroux

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : ALL – DEG – SHS – STS

Intitulé de la formation : « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Type de formation : ☐ DU ☒ DIU ☐ Autres ☐ Précisez le type de formation

Etablissement(s) partenaire(s) : USMB/Rectorat

Régime (FI/FC) : FI ☒ FC

Modalités : ☒ Présentiel ☐ EAD

Effectif prévisionnel formation initiale :

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 500

Date passage en Conseil de composante : 15 JUIN 2022

Date de l'aval de la Direction de la CSPM pour instruction de la demande (le cas échéant) : NC

Le dépôt de la formation, au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), est-il envisagé : ☐ Oui ☒ Non

Si en cours, date de dépôt :

Si oui, niveau de sortie du diplôme : Le DIU ne valide pas un niveau d'étude mais apporte une spécialisation professionnelle.

(Se référer à la classification des niveaux de qualification des certifications professionnelles - décret n°2019-14 du 8 janvier 2019)

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

- Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)
- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir
- Le public visé
- Débouchés professionnels (exemples)

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » s'adresse aux lauréats des concours de l'enseignement du Second degré qui ne sont pas titulaires d'un master MEEF. Il concerne les fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires. Cette formation leur permet de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE). En tant qu'acteurs du service public d'éducation ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agent public, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice. Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en école ou en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions. La conception de cette offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps est confiée aux INSPÉ qui l'élaborent en lien avec les rectorats (arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014). La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néo-titulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » comporte trois mentions : Premier degré, Second degré et Encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation).

Des objectifs communs structurent ces trois mentions. Ceux-ci s'appuient sur la liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer et qui est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Il articule trois blocs de compétences professionnelles (Bloc 1, « Le professeur et le CPE, acteurs de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale » ; Bloc 2, Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages. Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves ; Bloc 3, Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »).

Le parcours de formation déploie à chaque semestre les trois dimensions de la Pratique professionnelle (stage à mi-temps et son accompagnement), de la Didactique disciplinaire (Connaissances et compétences du CPE pour la mention Encadrement éducatif) et de la Culture professionnelle transversale. Cette dernière comporte notamment une formation à la laïcité et aux valeurs de la République, à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et à l'école inclusive, à la promotion de l'égalité filles-garçons, au numérique participant à la certification au numérique.

Organisation des enseignements

Période de la formation : Fin aout à fin juin N+1

Durée de la formation : 1 an

Volume horaire de la formation :

Premier degré : 229 heures

Second degré : 240 heures

Encadrement éducatif : 241 heures

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : oui

STAGES:

☐ Oui ☒ Non

Le DIU assure la formation des stagiaires affectés dans un établissement scolaire dans lequel ils effectuent un stage à mi-temps (dans le cadre de leur stagiairisation de fonctionnaire stagiaire et en lien direct avec l'employeur).

Durée : /

Période : /

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures / Conditions d'admission :

Les lauréats de concours de professeurs des écoles, d'enseignants 2nd degré, de CPE non issus d'un master MEEF et affectés dans un établissement de l'académie de Grenoble seront inscrits de droit dans ce DIU. Le rectorat fournira à l'INSPE la liste des lauréats de concours à inscrire.

Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat :

Le rectorat et l'USMB

Internationalisation de la formation.

NC

Modalités d'admission au diplôme

La délivrance du Diplôme interuniversitaire est assujettie à validation de tous les modules sans exception, outre ceux qui auront donné lieu à une validation par équivalence en tenant compte de la formation et du parcours antérieur du stagiaire. L'évaluation tient compte de l'assiduité en présentiel, de l'implication, de la participation active dans les enseignements, et des rendus demandés par les enseignants. Les modules d'enseignement sont évalués soit par la mention « Validé » soit par « Non validé ». Aucune session de rattrapage n'est prévue dans les modules.

Convention de partenariat dans le cadre d'un DIU

Joindre le projet de convention, formalisé à partir du modèle UGA (trame convention V.2020)
<https://intranet.univ-grenoble-alpes.fr/fonctions-d-appui/juridique-protection-des-donnees/conventions/conventions-19037.kjsp>

Droits d'inscription

Dans le cas d'un DIU expliciter les modalités financières entre les partenaires, qui devront être reprises dans la convention de partenariat :

Les frais de formation de ce DIU sont pris en charge par les ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans le cadre d'un financement aux universités intégratrices des INSPE. Le versement des ministères devrait correspondre à 1600€ par stagiaire.

Cf Courrier de financement de l'année de titularisation des professeurs et personnels d'éducation stagiaires 2022 2023, daté du 2 mai 2022.

Vous veillerez à définir systématiquement une tarification pour les publics FI et FC, sauf si la nature intrinsèque de la formation rend sans objet cette distinction (le préciser). Une grille mixte de coûts est à votre disposition.

Tarifs Formation initiale : /

Tarifs Formation continue : 1600 € - prise en charge totale (pour 2022-2023) Profil exonérant en totalité
(A distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCO)

Joindre l'annexe financière – Grille de coûts mixte FI FC

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) :

NOM : DURANTI

PRENOM : Stéphanie

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini :

Oui ☐

Non ☒

Année universitaire : 2022-2023

Composante : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)

Statut de la formation : -Création

Formation

Intitulé de la formation : Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier

Type de formation : Diplôme inter-universitaire (DIU)

Date du Conseil d'INSPE : 15 juin 2022

Date de passage en CFVU : 7 juillet 2022

Établissement partenaire : Université Savoie Mont Blanc et Rectorat de l'Académie de Grenoble

Responsable pédagogique : Etienne Bourdon

Régime : -Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	#N/A	Premier degré : 248 Second degré : 226 Encadrement éducatif : 26 Total : 500
Formation continue	#N/A	
Contrat d'apprentissage	#N/A	
Contrat de professionnalisation	#N/A	
Reprise d'études non financée	#N/A	

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Le DIU ne valide pas un niveau d'étude mais apporte une spécialisation professionnelle.

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » s'adresse aux lauréats des concours de l'enseignement des Premier et Second degrés, et du concours Encadrement éducatif qui ne sont pas titulaires d'un master MEEF. Il concerne les fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires. Cette formation leur permet de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE). En tant qu'acteurs du service public d'éducation ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agent public, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice. Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en école ou en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions. La conception de cette offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps est confiée aux INSPÉ qui l'élaborent en lien avec les rectorats (arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014). La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néo-titulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).

En début d'année universitaire, le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation par la validation par équivalence de certains modules du DIU.

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » comporte trois mentions : Premier degré, Second degré et Encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation).

Des objectifs communs structurent ces trois mentions. Ceux-ci s'appuient sur la liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer et qui est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Il articule trois blocs de compétences professionnelles (Bloc 1, « Le professeur et le CPE, acteurs de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale » ; Bloc 2, Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages. Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves ; Bloc 3, Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »).

Le parcours de formation déploie à chaque semestre les trois dimensions de la Pratique professionnelle (stage à mi-temps et son accompagnement), de la Didactique disciplinaire (Connaissances et compétences du CPE pour la mention Encadrement éducatif) et de la Culture professionnelle transversale. Cette dernière comporte notamment une formation à la laïcité et aux valeurs de la République, à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et à l'école inclusive, à la promotion de l'égalité filles-garçons et plus généralement aux inégalités dans le système éducatif, au numérique participant à la certification au numérique.

Les étudiants pourront dans le cadre de leur année de stage être amenés à effectuer certains déplacements pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université, éventuellement à l'étranger dans le cadre de la mobilité internationale.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » s'adresse aux lauréats des concours de l'enseignement des Premier et Second degrés, et du concours Encadrement éducatif.

2.2 Conditions d'admission

Recevabilité des candidatures :

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : de fin août à fin juin - mi-juillet

Durée de la formation : une année universitaire

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation :

Premier degré : 229 heures

- Semestre 1 : 111 h
- Semestre 2 : 118 h

Second degré : 240 heures

- Semestre 1 : 125 h
- Semestre 2 : 115 h

Encadrement éducatif : 241 heures

- Semestre 1 : 130 h
- Semestre 2 : 111 h

Concernant la polyvalence en Premier degré, les responsables d'antenne feront connaître les paires de disciplines ouvertes au choix à chaque semestre. Une paire choisie dans un module de polyvalence (1, 2A ou 2B) ne peut être choisie dans un autre module de polyvalence.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

Liste des enseignements qui donnent lieu à évaluation dans le cadre du DIU et leurs modalités d'évaluation :

- **Premier degré** :

Semestre 1 :

- Didactique du Français 1 : Validé/Non validé
- Didactique des Mathématiques 1 : Validé/Non validé
- Didactique polyvalence 1 : Validé/Non validé
- École inclusive : Validé/Non validé

Semestre 2 :

- Didactique du Français 2 : Validé/Non validé
- Didactique des Mathématiques 2 : Validé/Non validé

- Didactique de l'EPS 1 et 2 : Validé/Non validé
- Enseigner en maternelle 1 et 2 : Validé/Non validé
- Didactique polyvalence 2A : Validé/Non validé
- Didactique polyvalence 2B : Validé/Non validé
- Laïcité et valeurs de la République 1 et 2 : Validé/Non validé
- Numérique 1 et 2 : Validé/Non validé

- **Second degré :**

Semestre 1 :

- Didactique disciplinaire 1 : Validé/Non validé
- Éléments fondamentaux 1 : Validé/Non validé

Semestre 2 :

- Didactique disciplinaire 2. Cette évaluation intègre, le cas échéant, les évaluations d'eTwinning ou de Mobilité internationale. : Validé/Non validé
- Éléments fondamentaux 2 : Validé/Non validé
- Module Rectorat 1 et 2 (module suivi et *Laïcité et valeurs de la République* 1 et 2) : Validé/Non validé
- Numérique 1 et 2 : Validé/Non validé

- **Encadrement éducatif :**

Semestre 1 :

- Dimensions pédagogiques du métier de CPE : Validé/Non validé
- Prévention et actions pour les tensions et violences en milieu scolaire : Validé/Non validé
- Management de la vie scolaire : Validé/Non validé
- Éléments fondamentaux 1 : Validé/Non validé

Semestre 2 :

- Projets éducatifs des CPE au sein des établissements scolaires : Validé/Non validé
- De la recherche au terrain : Validé/Non validé
- Éléments fondamentaux 2 : Validé/Non validé
- École Inclusive : Validé/Non validé
- Module Rectorat 1 et 2 (module et *Laïcité et valeurs de la République* 1 et 2) : Validé/Non validé
- Numérique 1 et 2 : Validé/Non validé

Liste des enseignements qui NE donnent PAS lieu à évaluation dans le cadre du DIU :

- **Premier degré :**

Semestre 1 :

- Accompagnement de stage
- Suivi de stage 1
- Efficacité de l'enseignement
- Initiation à la recherche en éducation 1
- Ouverture à l'international (eTwinning, DNL, Erasmus+, CASNAV)

Semestre 2 :

- Accompagnement de stage 2
- Suivi de stage 2
- Inégalités dans le système éducatif
- Initiation à la recherche en éducation 2

- **Second degré :**

Semestre 1 :

- Journées d'accueil
- Accompagnement à la prise de fonction
- Accompagnement de stage 1
- Ouverture à l'international (eTwinning, DNL, Erasmus+, CASNAV)

Semestre 2 :

- Accompagnement de stage 2

- **Encadrement éducatif :**

Semestre 1 :

- Journées d'accueil
- Accompagnement à la prise de fonction
- Accompagnement de stage 1
- Ouverture à l'international (Erasmus+, CASNAV)

Semestre 2 :

- Accompagnement de stage 2
- Outils du CPE et analyse de situations professionnelles 2

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés : Certains enseignements peuvent donner lieu à mutualisation (si les conditions de mise en œuvre sont réalisables) : Master MEEF, M1 et M2

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Stage à mi-temps en responsabilité en école ou en établissement d'enseignement secondaire. Le stage est obligatoire et est nécessaire à l'obtention du diplôme.

Durée du stage : 1 an

Période du stage : 1^{er} septembre 2022-31 août 2023

Modalité de stage : 50 % des obligations réglementaires de service sur une année scolaire. Le stage est à mi-temps en responsabilité en école primaire ou établissement secondaire.

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : L'assiduité est obligatoire et contrôlée par l'INSPE. Le relevé de présence est communiqué au rectorat qui se charge de demander aux stagiaires des justificatifs d'absence et qui peut éventuellement procéder à des retenues sur salaire.

Principes : Les évaluations peuvent prendre différentes formes, combinant notamment l'assiduité du stagiaire, sa participation active, des rendus écrits et des prestations orales.

Absences aux examens : En cas d'absence justifiée, particulièrement pour des raisons médicales, le stagiaire a le droit de rendre de façon différée le travail qui était à accomplir.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Le jury se réunit en fin d'année universitaire autour du responsable du DIU ainsi que du responsable de mention. Le jury est présidé par le responsable du DIU. Il est préconisé que le jury se réunisse au plus tard fin juin de l'année universitaire en cours.

Le jury est souverain. Les décisions du jury, en ce qui concerne le résultat final, sont définitives et sans appel.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Une session intermédiaire en fin ou en début d'année civile est envisageable afin de valider le DIU des stagiaires dont le stage et la formation auraient été prolongés.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Validation des modules :

Les modules donnent lieu à une évaluation. L'évaluation est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles. Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque compétence est le niveau 2 sur 4 du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

Aucune compensation n'est possible entre les modules.

La délivrance du Diplôme interuniversitaire est assujettie à validation de tous les modules sans exception, outre ceux qui auront donné lieu à une validation par équivalence en tenant compte de la formation et du parcours antérieur du stagiaire.

L'évaluation tient compte de l'assiduité en présentiel, de l'implication, de la participation active dans les enseignements, et des rendus demandés par les enseignants. Les modules d'enseignement sont évalués soit par la mention « Validé » soit par « Non validé ». Aucune session de rattrapage n'est prévue dans les modules.

En outre, il est attendu du stagiaire le respect des devoirs des agents de l'État dans le cadre de l'école de la République ainsi que de l'assiduité en présentiel et de la ponctualité dans le cadre de la formation.

Article 7 : Redoublement

En cas de nécessité de redoublement ou de prolongement du stage et de la formation, le bénéfice des modules déjà acquis est conservé un an.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1600 €.

Les frais de formation de ce DIU sont pris en charge par les ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans le cadre d'un financement aux universités intégratrices des INSPE. Le versement des ministères devrait correspondre à 1600€ par stagiaire. Profil exonérant en intégralité

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Diplôme Inter-Universitaire « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Mention Premier degré	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	19	0	77	3	12	111	99
Pratique professionnelle 1	0	0	6	3	0	9	9
Accompagnement de stage 1	6					6	6
Suivi de stage 1	3					3	3
Didactique disciplinaire 1	0	0	53	0	12	65	53
Didactique du Français 1	15					15	15
Didactique des Mathématiques 1	15					15	15
Didactique de l'EPS 1	6					8	6
Enseigner en maternelle 1	5					7	5
Didactique polyvalence 1, choix d'une discipline : • [Géographie et EMC] ou [Sciences physiques et technologie] • Histoire ou SVT • Arts ou Langue	12					20	12
Culture professionnelle transversale 1	19	0	18	0	0	37	37
Efficacité de l'enseignement	6					10	10
Initiation à la recherche en éducation 1	3					3	3
Ecole inclusive	2					10	10
Laïcité et valeurs de la République 1	4					4	4
Ouverture à l'international (eTwinning, DNL, Erasmus+, CASNAV)	4					4	4
Numérique 1	6					6	6
SEMESTRE 2	3	0	86	0	20	118	92
Pratique professionnelle 2	0	0	0	3	0	9	3
Accompagnement de stage 2	6					6	6
Suivi de stage 2	3					3	3
Didactique disciplinaire 2	0	0	65	0	20	85	65
Didactique du Français 2	15					15	15
Didactique des Mathématiques 2	15					15	15
Didactique de l'EPS 2	6					8	6
Enseigner en maternelle 2	5					7	5
Didactique polyvalence 2A, choix d'une discipline : • [Géographie et EMC] ou [Sciences physiques et technologie] • Histoire ou Sciences de la vie et de la Terre • Arts ou Langue	12					20	12
Didactique polyvalence 2B, choix d'une discipline : • [Géographie et EMC] ou [Sciences physiques et technologie] • Histoire ou SVT • Arts ou Langue	12					20	12
Culture professionnelle transversale 2	3	0	21	0	0	24	24
Les inégalités dans le système éducatif	8					8	8
Initiation à la recherche en éducation 2	3					3	3
Laïcité et valeurs de la République 2	7					7	7
Numérique 2	6					6	6
TOTAL ANNEE	22	0	163	3	32	229	191

Diplôme Inter-Universitaire « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Mention Second degré	CM	CTD	TD	TP	M@gister (asynchrone)	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	8	23	64	0	0	30	125	95
Pratique professionnelle 1	0	0	22	0	0	0	22	22
Journées d'accueil			6				6	6
Accompagnement à la prise de fonction			6				6	6
Accompagnement de stage 1			10				10	10
Didactique disciplinaire 1	0	0	30	0	0	24	54	30
Module disciplinaire 1			10			8	18	10
Module disciplinaire 2			10			8	18	10
Module disciplinaire 3			10			8	18	10
Culture professionnelle transversale 1	8	23	12	0	0	6	49	43
<u>Éléments fondamentaux 1</u>								
Philosophie		23					23	23
Psychologie cognitive								
École Inclusive								
Initiation à la recherche en éducation 1								
<u>Modules Rectorat 1</u>								
1 module au choix :								
• Différentiation pédagogique			6			3	9	6
• Motivation								
• Pratiques évaluatives								
• Travail personnel de l'élève								
Laïcité et valeurs de la République 1	4						4	4
<u>Numérique 1</u>			6			3	9	6
Ouverture à l'international (eTwinning, DNL, Erasmus+, CASNAV)	4						4	4
SEMESTRE 2	0	23	52	0	3	29	115	83
Pratique professionnelle 2	0	0	8	0	0	0	8	8
Accompagnement de stage 2			8				8	8
Didactique disciplinaire 2	0	0	30	0	0	21	51	30
Module disciplinaire 4			10			8	18	10
Module disciplinaire 5			10			8	18	10
Module disciplinaire 6 : 1 module au choix								
• Renforcement didactique disciplinaire			10			5		
• eTwinning			10			5	15	10
• Mobilité internationale			10			5		
Culture professionnelle transversale 2	0	23	22	0	3	8	56	45
<u>Éléments fondamentaux 2</u>								
Psychologie Sociale : Engagement de l'élève et régulation de son apprentissage		23					23	23
Science de l'éducation : Gestes de l'enseignement efficace								
Sociologie de l'éducation (SdE) : Enjeux du système éducatif								
Initiation à la recherche en éducation 2								
<u>Modules Rectorat 2</u>								
Suite du module choisi (Différentiation pédagogique ou Motivation ou Pratiques évaluatives ou Travail personnel de l'élève)			9		3	3	15	9
ou								
Développer la relation éducative								
Laïcité et valeurs de la République 2			7				7	7
<u>Numérique 2</u>			6			5	11	6
TOTAL ANNEE	8	46	116	0	3	59	240	178

Diplôme Inter-Universitaire « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »
Mention Encadrement éducatif

	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	48	0	69	10	3	130	127
Pratique professionnelle 1	0	0	30	10	0	40	40
Journées d'accueil			6			6	6
Accompagnement à la prise de fonction			12	5		17	17
Accompagnement de stage 1			12	5		17	17
Connaissances et compétences du CPE 1	42	0	10	0	0	52	52
Dimensions pédagogiques du métier de CPE	14		6			20	20
Prévention et actions pour les tensions et violences en milieu scolaire	14		2			16	16
Management de la vie scolaire	14		2			16	16
Culture professionnelle transversale 1	6	0	29	0	3	38	35
<u>Éléments fondamentaux 1</u>			9			9	9
<u>Modules Rectorat 1</u>							
• Rôle pédagogique du CPE, autorité et sanction, et management de la vie scolaire			14			14	14
• Laïcité et valeurs de la République 1	4					4	4
<u>Numérique 1</u>			6		3	9	6
<u>Ouverture à l'international</u> (Erasmus+, CASNAV)	2					2	2
SEMESTRE 2	18	13	47	0	5	111	97
Pratique professionnelle 2	0	0	14	0	0	28	14
Accompagnement de stage 2			14			14	14
Outils du CPE et analyse de situations professionnelles 2				14		14	14
Connaissances et compétences du CPE 2	6	0	18	0	0	24	24
• Projets éducatifs des CPE au sein des établissements scolaires - Aspects théoriques			10			10	10
• De la recherche au terrain	6		8			14	14
Culture professionnelle transversale 2	12	13	29	0	5	59	59
<u>Éléments fondamentaux 2</u>			13			13	13
<u>École Inclusive</u>	12		6			18	18
<u>Modules Rectorat 2</u>							
• Projets éducatifs des CPE au sein des établissements scolaires - Mise en oeuvre			10			10	10
• Laïcité et valeurs de la République 2			7			7	7
<u>Numérique 2</u>			6		5	11	11
TOTAL ANNEE	66	13	116	10	8	241	224

CADRAGE NATIONAL - DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation

Brève présentation :	Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne les fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires. La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE). En tant qu'acteurs du service public d'éducation ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agent public, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice. Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en école ou en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions.
Motivation de votre demande et contexte :	L'arrêté du 4 février 2022¹ modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat. La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).
Liste des activités visées par le diplôme :	• Parcours « premier degré » (professeur des écoles) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale – avec une priorité donnée au français et aux mathématiques - Animation et gestion d'un groupe d'élèves - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage - Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins, avec prise en compte de la diversité des élèves, y compris en situation de handicap - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/2/4/MENH2138986A/jo/texte>

	- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations...) - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle • Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale - Animation et gestion d'un groupe d'élèves - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, autres enseignants, conseillers pédagogiques...) - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires l'EPL (collectivité territoriale, associations...) - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle • Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local - Définition et animation de la politique éducative de l'établissement - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants...) - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations...) - Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves - Connaissance de la réglementation qui s'applique à l'éducation et de son fonctionnement, des droits et devoirs des élèves, de la procédure disciplinaire
Liste des compétences attestées :	La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013) ² . 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 9 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.
Contenus	Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022.

² https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

	L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie. Pour les professeurs, la didactique de la (ou des) discipline(s) enseignée(s) représentera au moins un tiers du temps de formation. De plus, elle comprend une formation : - à la laïcité et aux valeurs de la République ; - à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ; - à l'égalité filles-garçons ; - au numérique participant à la certification au numérique conformément au référentiel partagé par tous les INSPÉ. Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.
--	--

Partenariats

INSPE	Université intégratrice et établissements d'enseignement supérieur partenaires de l'académie
INSPÉ d'Aix-Marseille	Aix-Marseille Université (AMU)
INSPÉ de l'académie d'Amiens	Université de Picardie Jules Verne (UPJV)
INSPÉ de l'académie de Bordeaux	Université de Bordeaux (UB)
INSPÉ de Bourgogne	Université de Bourgogne (uB)
INSPÉ de Bretagne	Université Bretagne occidentale
INSPÉ Normandie Caen	Université Caen Normandie
INSPÉ Centre Val de Loire	Université d'Orléans
INSPÉ Clermont Auvergne	Université Clermont Auvergne (UCA)
INSPÉ de Corse	Université de Corse Pasquale Paoli (UCPP)
INSPÉ de l'académie de Créteil	Université Paris-Est Créteil (UPEC)
INSPÉ de Franche-Comté	Université de Franche-Comté (UFC)
INSPÉ de l'académie de Grenoble	Université Grenoble Alpes, ou Université Grenoble Alpes et Université Savoie Mont-Blanc (<i>en discussion</i>)
INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe	Université des Antilles
INSPÉ de l'académie de Guyane	Université de Guyane
INSPÉ de l'académie de La Réunion	Université de La Réunion
INSPÉ de l'académie de Lille Hauts-de- France	Université de Lille
INSPÉ de l'académie de Limoges	Université de Limoges
INSPÉ de Lorraine	Université de Lorraine
INSPÉ de l'académie de Lyon	Université Claude Bernard Lyon1 (UCBL). Universités Lyon2, Lyon3 et Jean Monnet de St Etienne (<i>partenaires</i>)
INSPÉ de Martinique	Université des Antilles (UA)

INSPÉ de l'académie de Montpellier	Université de Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier 3, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Nîmes (<i>en discussion</i>)
INSPÉ de l'académie de Nantes	Nantes Université, Université d'Angers et Le Mans Université.
INSPÉ de l'académie de Nice	Université Côte d'Azur et Université de Toulon (<i>sous condition de validation du CAC</i>)
INSPÉ de la Nouvelle-Calédonie	Université de la Nouvelle-Calédonie
INSPÉ de l'académie de Paris	Sorbonne Université et Paris 1 Panthéon Sorbone, Sorbonne nouvelle, université Paris cité et l'INALCO
INSPÉ de l'académie de Poitiers	Université de Poitiers - La Rochelle Université (<i>partenaire</i>)
INSPÉ de la Polynésie française	Université de Polynésie française
INSPÉ de l'académie de Reims	Université de Reims (URCA)
INSPÉ Normandie Rouen-Le Havre	Université de Rouen Normandie (URN)
INSPÉ de l'académie de Strasbourg	Université de Strasbourg (NB : au final l'université partenaire - l'UHA - ne sera pas concernée par l'inscription des FS)
INSPÉ de Toulouse Occitanie-Pyrénées	Université Toulouse Jean Jaurès
INSPÉ de l'académie de Versailles	CY Cergy Paris université, Université Paris Nanterre, Université D'Evry Val d'Essonne, Université Paris Saclay, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

II. Organisation des enseignements et modalités d'évaluation

1- Organisation enseignements et stage	
Durée de la formation :	Une année universitaire
Période de formation :	- Début : à partir de fin août (mi-août en outre-mer) - Fin : fin juin / mi-juillet
Volumes horaires de la formation à l'INSPE	
Volume horaire global de la formation par inscrit :	220 à 250 heures
Volume horaire du stage :	50 % des obligations réglementaires de service sur une année scolaire
Organisation du stage	
Durée du stage :	Une année scolaire
Type de stage :	Stage à mi-temps en responsabilité en école primaire ou établissement secondaire
Suivi du stage :	Accompagnement du stagiaire par l'Inspé et l'éducation nationale dans le cadre d'un tutorat.
Production d'un travail de nature réflexive	
Travail de nature réflexive (portfolio, note, poster, oral...) mobilisant la recherche en éducation dans une visée professionnalisante :	☒ Oui ☐ Non

L'organisation et l'évaluation des enseignements sont mises en œuvre de façon autonome par chaque Inspé et validées dans les mêmes termes par les différents établissements partenaires.

2- Modalités d'évaluation des usagers

Objet d'évaluation	L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles.
---------------------------	---

Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détaillé ultérieurement pour chaque parcours) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

Tableau : les trois blocs de compétences professionnelles

	Bloc 1. Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	Bloc 2. Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	Bloc 3. Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs et CPE	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire. CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

	Bloc 1. Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	Bloc 2. Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	Bloc 3. Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs		P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
Professeurs documentalistes		Les 4 compétences suivantes s'ajoutent aux cinq compétences P1 à P5 : D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
CPE		C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction du parcours des élèves C8. Travailler dans une équipe pédagogique	

En bleu : compétences communes (CC) ; en noir : professeurs (P) ; en vert : professeurs documentalistes (D) ; en rouge : CPE (C).

Parcours « Premier degré » (professeur des écoles)

Attendus en fin de formation

• « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination ;
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

• « Le professeur polyvalent, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : · mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; · déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; · analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

• « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Parcours « Second degré » (Professeur de collège et de lycée)

Attendus en fin de formation

• « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

• « Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire
Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : · mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; · déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; · analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

• « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Parcours « encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)

Attendus en fin de formation

- « Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

- « Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves »

Attendus
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

- « Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

ANNEXES 4

 UGA Université Grenoble Alpes	CREATION / MODIFICATION / AUTRE PARCOURS	Formulaire
		Gestion évolutions Offre de Formation
		ODF A
Nom du fichier : F_F_DGDF_creat_4_Parcours_remplac_P_pédag_FEG_revudgdfV 06092022	Dernière mise à jour : 27/10/2021	Page 1 sur 2

☒ CREATION
 ☐ MODIFICATION
 ☐ AUTRE, (hors changement d'intitulé)
 Préciser la nature de la demande

Année universitaire concernée: 2023-2024
 Date de la demande : 28/02/2022

CSPM :

Composante : Faculté d'Economie de Grenoble.

Responsable pédagogique : Michel Rocca, Professeur.

Référent administratif et fonction : Sarah Veyron, Directrice administrative adjointe.

Domaine de la formation : DEG

Diplôme : Master

Mention de diplôme : Economie Des Organisations (EDO)

Intitulé des 4 parcours :

M1 ☒

- Ingénierie économique
- Ressources Humaines , Organisation et Conduite du Changement
- Stratégies Economiques du Sport et du Tourisme
- Transformations des Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire

Date validation par le Conseil de composante : 23/06/2022

Éléments de contexte de la demande :

Demande de modification ou autre, dans un Parcours, indiquer les raisons.

Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.

Publics concernés (FI, FC)
Et effectif attendu par public

Modalités (présentiel, EAD...)

La demande de mise en place de parcours-type résulte de la mise en place prochaine du dispositif d'admission en Master1 par plateforme.

Comparée à l'accréditation actuelle, la mise en place des 4 parcours-type n'entraîne **AUCUNE MODIFICATION** des maquettes, nombre et intitulés d'UE, volumes horaires des UE et cours des actuels « *parcours pédagogiques* »

SANS CHANGEMENT

SANS CHANGEMENT

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel EC et enseignants participant à la formation

SANS CHANGEMENT

Apport des représentants du
monde socioprofessionnel
participant à la formation

SANS CHANGEMENT

Organisation pédagogique

Composition des enseignements

Compléter et joindre l'annexe : F_DGDF_enseig_creat_parcours_202001V2 et/ou
fournir le tableau des MCC

Volume horaire de la
formation :

SANS CHANGEMENT

Lieu(x) de la formation

SANS CHANGEMENT

Partenariats/Internationalisation

Co-accréditation ou
partenariat avec d'autres
établissements (français),
lesquels

SANS CHANGEMENT

Internationalisation de la
formation.

SANS CHANGEMENT

Précisez le cadre du
partenariat et avec quel
établissement

Coût supplémentaire

**La création/ modification de la formation génère-t-elle un coût supplémentaire
pour l'UFR : Non**

Tarification : SANS CHANGEMENT

Année de la Formation/Domaine/Mention : MASTER 1/DEG/ECONOMIE DES ORGANISATIONS Intitulé Parcours-type envisagé : EDO - Ingénierie Economique (IE) Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : Michel ROCCA Responsable de l'Année : Rémi JANIN						Code Diplôme : SAMORG1 Code VDI : 106 Code Etape : SAM1QA Code VET : 211				Date approbation/présentation CFVU : 17/06/2021 N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel							
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 7																	
UE1 : Séminaire			o	6	6												
Séminaire Reporting comptable et financier des organisations					6	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%	33			
UE2 : L'entreprise dans son environnement			o	6	6												
Entreprise et mondialisation	M1/EDO-IE-SEST-TOE2S				2			E/O	100%			E/O	100%	24			
Entreprise et innovation	M1/EDO-IE-SEST-TOE2S				2			E/O	100%			E/O	100%	24			
Management stratégique					2			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE3 : Finance et Contrôle de gestion			o	6	6												
Contrôle de gestion					3			E/O	100%			E/O	100%	12	6		
Financement d'entreprise					3			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE4 : Conduite de projets			o	3	3												
Conduite de projets	M1/EDO-IE-SEST-TOE2S				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE5 : Anglais et informatique			o	9	9												
Anglais économique					3	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%		24		
Programmation avancée					2	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%	12			
Informatique et aide à la décision (access excel SAP)*					4	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%		24		
Total ECTS / Semestre				30	Total Nbre d'heures								177,00	54,00	0,00	0,00	

Année de la Formation/Domaine/Mention : MASTER 1/DEG/ECONOMIE DES ORGANISATIONS						Code Diplôme : SAMORG1				Date approbation/présentation CFVU : 17/06/2021							
Intitulé Parcours-type envisagé : EDO - Ingénierie Economique (IE)						Code VDI : 106				N° de version dans l'accréditation : 1							
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : SAM10A				Formation Initiale/Formation Continue							
Responsable de la Formation : Michel ROCCA						Code VET : 244				Présentiel							
Responsable de l'Année : Rémi JANIN																	
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 8																	
UE6 : Séminaire			o	6	6												
Séminaire Reporting comptable et financier des organisations					6			Mémoire et soutenance	100%			Mémoire et soutenance	100%	33			
UE7 : Mise en situation professionnelle			o	6	6												
Missions					3	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%				
Recherche et encadrement des missions														21			
Stage, mémoire et soutenance					3			Rapport et soutenance	100%			Rapport et soutenance	100%				
Préparation à la recherche de stage														12			
UE8 : Evaluation et diagnostic			o	6	6												
Evaluation économique des projets	M1/EDO-IE-SEST-TOE2S				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
Diagnostic financier					3			E/O	100%			E/O	100%	16			
UE9 : Entrepreneuriat et gestion des ressources humaines			o	6	6												
Entrepreneuriat					3	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%	18			
Ressources humaines					3			E/O	100%			E/O	100%	12			
UE10 : Systèmes d'information et anglais			o	6	6												
Anglais économique					2	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%		24		
Sécurité des données					2	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%	12			
Systèmes d'information PME (Power pivot)					2	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%		12		
Total ECTS / Semestre				30	Total Nbre d'heures								148,00	36,00	0,00	0,00	

Commentaires :	

Année de la Formation/Domaine/Mention : MASTER 1/DEG/ECONOMIE DES ORGANISATIONS

Intitulé Parcours-type envisagé : EDO - Ressources Humaines, Organisation et Conduite du Changement

Parcours pédagogique (le cas échéant) :

Responsable de la Formation : Michel ROCCA

Responsable de l'Année : Catherine FIGUIERE

Code Diplôme : SAMORG1

Code VDI : 106

Code Etape : SAM1OA

Code VET : 211

Date approbation/présentation CFVU : 17/06/2021

N° de version dans l'accréditation : 1

Formation Initiale/Formation Continue

Présentiel

Alternance/Contrat Professionnel

Alternance/Apprentissage

Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient nt (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 7																	
UE1 : Séminaire au choix			X	9	9									33			
Entreprise, Organisation, Développement Durable	M1/EDO-SEST-TOE2S/ECO DEV-GODI				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
Organisation et gestion des entreprises	M1/EDO-SEST-TOE2S				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
Stratégies économiques du sport et du tourisme	M1/EDO-SEST-TOE2S				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
UE2 : L'entreprise dans son environnement			O	6	6												
Entreprise et mondialisation	M1/EDO-IE-SEST-TOE2S				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
Entreprise et innovation	M1/EDO-IE-SEST-TOE2S				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE3 : Connaissance approfondie de l'entreprise			O	6	6												
Socioéconomie des organisations	M1/EDO-SEST-TOE2S				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
Financement des organisations	M1/EDO-TOE2S				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE4 : Conduite de projets			O	3	3												
Conduite de projets	M1/EDO-IE-SEST-TOE2S				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE5 : Anglais et informatique			O	6	6												
Anglais économique					3	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%	24			
1 Cours parmi :																	
Techniques d'enquête	M1/Sc. Soc. EDO-SEST-TOE2S				3*	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%			14	10		
Pratique du tableur	M1/EDO-SEST-TOE2S				3*	Ecrit et/ou Oral	100%			non		O	100%		24		
Méthodologie pour étudiants étrangers	M1 FEG		B			Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%			24			
Total ECTS / Semestre				30	Total Nbre d'heures									215,00	34,00	0,00	0,00

Commentaires :

Année de la Formation/Domaine/Mention : MASTER 1/DEG/ECONOMIE DES ORGANISATIONS

Intitulé Parcours-type envisagé : EDO - Ressources Humaines, Organisation et Conduite du Changement

Parcours pédagogique (le cas échéant) :

Responsable de la Formation : Michel ROCCA

Responsable de l'Année : Catherine FIGUIERE

Code Diplôme : SAMORG1

Code VDI : 106

Code Etape : SAMLOA

Code VET : 244

Date approbation/présentation CFVU : 17/06/2021

N° de version dans l'accréditation : 1

Formation Initiale/Formation Continue

Présentiel

Alternance/Apprentissage

Alternance/Contrat Professionnel

Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coeffi- ent (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 8																	
UE6 : Séminaire au choix			X	9	9									33			
Entreprise, Organisation, Développement Durable	M1/EDO-SEST-TOE25/ECO DEV-GODI				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
Organisation et gestion des entreprises	M1/EDO-SEST-TOE25				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
Stratégies économiques du sport et du tourisme	M1/EDO-SEST-TOE25				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
UE7 : Mémoire			O	6	6			Mémoire et soutenance	100%			Mémoire et soutenance	100%				
UE8 : Evaluation et diagnostic				6	6												
Evaluation économique des projets	2020/M1/EDO-IE-SEST-TOE25				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
Théorie et diagnostic économique de l'entreprise	2020/M1/EDO-TOE25				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE9 : RH et changement organisationnel			O	6	6												
Economie et management des RH	2020/M1/EDO-SEST-TOE25				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
Changement organisationnel GS FUTURPROD (a)	2020/M1/EDO-SEST				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE10 : Stage OU Projet tuteuré OU cours d'un autre parcours (FI et FC) (b)			X	3	3												
PROJET TUTEURE séances collectives encadrées	M1 FEG				3	Rapport et soutenance	100%			Rapport et soutenance	100%			18			
PT/Suivi et soutenance																	
STAGE Séances collectives : préparation à la recherche de stage/mission	M1 FEG				3	Rapport et soutenance	100%			Rapport et soutenance	100%			12			
Stage/mission en entreprise, mémoire et soutenance																	
Cours d'un autre Parcours Sest Toess					3			E/O	100%			E/O	100%				
UE 11 : Périodes de professionnalisation (alternants) (b) (c)			X	3	3												
Alternance : mission en entreprise, mémoire et soutenance					3	Rapport et soutenance	100%			Rapport et soutenance	100%						
Retour d'alternance collectif/tutorat collectif dont réunion partenariale					3										10		
Stage ET Projet Tuteuré (d)			B														
Total ECTS / Semestre					30	Total Nbre d'heures								159,00	10,00	0,00	0,00

Commentaires :

(a) Ouvert à la Graduate School FUTURPROD

(b) Valider au choix l'UE 10 ou l'UE 11.

(c) Le volume horaire des retours d'alternance est de 10 heures en HETD. Aux séances de tutorat collectif s'ajoutent 42 heures de travail en autonomie inscrites dans le calendrier de la formation (travail en organisation non compris).

(d) Stage ET Projet Tuteuré: pour les étudiants qui font un stage ET un projet tuteuré, la note de PT donne lieu à bonification

Année de la Formation/Domaine/Mention : MASTER 1/DEG/ECONOMIE DES ORGANISATIONS

Intitulé Parcours-type envisagé : EDO - Stratégies Economiques du Sport et du Tourisme

Parcours pédagogique (le cas échéant) :

Responsable de la Formation : Michel ROCCA

Responsable de l'Année : Catherine FIGUIERE

Code Diplôme : SAMORG1

Code VDI : 106

Code Etape : SAMIGA

Code VET : 211

Date approbation/présentation CFVU : 17/08/2021

N° de version dans l'accréditation : 1

Formation Initiale/Formation Continue

Présentiel

Alternance/Contrat Professionnel

Alternance/Apprentissage

Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 7																	
UE1 : Séminaire au choix			X	9	9									33			
Entreprise, Organisation, Développement Durable	M1/EDO-TOE2S/ECO DEV-GODI				9	Ecrit et/ou Oral	100%				oui	100%					
Organisation et gestion des entreprises	M1/EDO-TOE2S				9	Ecrit et/ou Oral	100%				oui	100%					
Stratégies économiques du sport et du tourisme					9	Ecrit et/ou Oral	100%				oui	100%					
UE2 : L'entreprise dans son environnement			O	6	6												
Entreprise et mondialisation	M1/EDO-IE-SEST-TOE2S				3			E/O	100%				E/O	100%	24		
Entreprise et innovation	M1/EDO-IE-SEST-TOE2S				3			E/O	100%				E/O	100%	24		
UE3 : Connaissance approfondie de l'entreprise			O	6	6												
Socioéconomie des organisations	M1/EDO-SEST-TOE2S				3			E/O	100%				E/O	100%	24		
Evolution des espaces des pratiques sportives et touristiques en montagne	M1/STAPS-MSTME/EDO-SEST				3			E/O	100%				E/O	100%	24*		
UE4 : Conduite de projets			O	3	3												
Conduite de projets	M1/EDO-IE-SEST-TOE2S				3			E/O	100%				E/O	100%	24		
UE5 : Anglais et informatique			X	6	6												
Anglais économique					3	Ecrit et/ou Oral	100%				non		E/O	100%	24		
1 Cours parmi :																	
Techniques d'enquête	M1/Sc. Soc. EDO-SEST-TOE2S				3*	Ecrit et/ou Oral	100%				oui	100%			14	10	
Pratique du tableur	M1/EDO-SEST-TOE2S				3*	Ecrit et/ou Oral	100%				non		O	100%		24	
Méthodologie pour étudiants étrangers	M1 FEG		B			Ecrit et/ou Oral	100%				oui	100%			24		
Total ECTS / Semestre				30	Total Nbre d'heures									191,00	34,00	0,00	0,00

Commentaires :

Année de la Formation/Domaine/Mention : MASTER 1/DEG/ECONOMIE DES ORGANISATIONS

Intitulé Parcours-type envisagé : EDO - Stratégies Economiques du Sport et du Tourisme

Parcours pédagogique (le cas échéant) :

Responsable de la Formation : Michel ROCCA

Responsable de l'Année : Catherine FIGUIERE

Code Diplôme : SAMORG1

Code VDI : 106

Code Etape : SAM1GA

Code VET : 244

Date approbation/présentation CFVU : 17/06/2021

N° de version dans l'accréditation : 1

Formation Initiale/Formation Continue

Présentiel

Alternance/Apprentissage

Alternance/Contrat Professionnel

Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coeffi- ent (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 8																	
UE6 : Séminaire au choix			X	9	9									33			
Entreprise, Organisation, Développement Durable	M1/EDO-TOE2S/ECO DEV-GODI				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
Organisation et gestion des entreprises	M1/EDO-TOE2S				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
Stratégies économiques du sport et du tourisme					9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
UE7 : Mémoire (b)			O	6	6			Mémoire et soutenance	100%			Mémoire et soutenance	100%				
UE8 : Evaluation et diagnostic			O	6	6												
Evaluation économique des projets	M1/EDO-IE-RHO2C-TOE2S				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
Outils de communication : sport, tourisme et évènementiel ©	M1/STAPS-MSTME/EDO-SEST				3	Ecrit et/ou Oral	100%					E/O	100%	24			
UE9 : RH et changement organisationnel			O	6	6												
Economie et management des RH	M1/EDO-RHO2C-TOE2S				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
Changement organisationnel	M1/EDO-SEST				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE10 : Projet tuteuré, Suivi et soutenance.			X	3	3	Rapport et soutenance	100%			Rapport et soutenance	100%			18			
UE 11 : Périodes de professionnalisation (alternants) e			X	3	3												
Alternance : mission en entreprise, mémoire et soutenance					3	Rapport et soutenance	100%			Rapport et soutenance	100%						
Retour d'alternance collectif/tutorat collectif dont réunion partenariale (a)															10		
UE 11 : Périodes de professionnalisation (FI et FC) e			X	3	3												
Stage/mission en entreprise, mémoire et soutenance					3	Rapport et soutenance	100%			Rapport et soutenance	100%						
Séances collectives : préparation à la recherche de stage/mission															12		
Stage ET Projet Tuteuré (f)			B														
Total ECTS / Semestre				30	Total Nbre d'heures								147,00	22,00	0,00	0,00	

Commentaires :

(a) Le volume horaire des retours d'alternance est de 10 heures en HETD. Aux séances de tutorat collectif s'ajoutent 42 heures de travail en autonomie inscrites dans le calendrier de la formation.

(b) Mémoire 12h eqtd sont attribuées à chaque séminaire pour le suivi et les soutenances des mémoires

(c) Le cours mutualisé avec le M1 STAPS-MSTME depuis la précédente accréditation est ré-intitulé "Outils de communication : sport, tourisme et évènementiel » Argument : adaptation à l'évolution des compétences au sein de l'équipe pédagogique et meilleure articulation avec l'offre de formation du partenaire STAPS.

(e) Valider obligatoirement l'une des UE 10 ou 11

(f) Stage ET Projet Tuteuré: pour les étudiants qui font un stage ET un projet tuteuré, la note de PT donne lieu à bonification

Année de la Formation/Domane/Mention : MASTER 1/DEG/ECONOMIE DES ORGANISATIONS Intitulé Parcours-type envisagé : EDO - Transformations des organisations de l'économie sociale et solidaire Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : Michel ROCCA Responsable de l'Année : Catherine FIGUIERE						Code Diplôme : SAMORG1 Code VDI : 106 Code Etape : SAM1GA Code VET : 211				Date approbation/présentation CFVU : 17/06/2021 N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel Alternance/Apprentissage Alternance/Contrat Professionnel							
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 7																	
UE1 : Séminaire au choix			X	9	9									33			
Entreprise, Organisation, Développement Durable	M1/EDO-SEST-RHO2C/ECO DEV-GODI				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
Organisation et gestion des entreprises	M1/EDO-SEST-RHO2C				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
Stratégies économiques du sport et du tourisme	M1/EDO-SEST-RHO2C				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
UE2 : L'entreprise dans son environnement			O	6	6												
Entreprise et mondialisation	M1/EDO-IE-SEST-RHO2C				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
Entreprise et innovation	M1/EDO-IE-SEST-RHO2C				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE3 : Connaissance approfondie de l'entreprise			O	6	6												
Socioéconomie des organisations	M1/EDO-SEST-RHO2C				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
Financement des organisations	M1/EDO-RHO2C				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE4 : Conduite de projets			O	3	3												
Conduite de projets	M1/EDO-IE-SEST-RHO2C				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE5 : Anglais et informatique			O	6	6												
Anglais économique					3	Ecrit et/ou Oral	100%			non		E/O	100%	24			
1 Cours parmi :																	
Techniques d'enquête	M1/Sc. Soc. EDO-SEST-RHO2C				3*	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%			14	10		
Pratique du tableur	M1/EDO-SEST-RHO2C				3*	Ecrit et/ou Oral	100%			non		O	100%		24		
Méthodologie pour étudiants étrangers	M1 FEG		B			Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%			24			
Total ECTS / Semestre					30	Total Nbre d'heures								215,00	34,00	0,00	0,00
Commentaires :																	

Année de la Formation/Domaine/Mention : MASTER 1/DEG/ECONOMIE DES ORGANISATIONS

Intitulé Parcours-type envisagé : EDO -Transformations des organisations de l'économie sociale et solidaire

Parcours pédagogique (le cas échéant) :

Responsable de la Formation : Michel ROCCA

Responsable de l'Année : Catherine FIGUIERE

Code Diplôme : SAMORG1

Code VDI : 106

Code Etape : SAMALGA

Code VET : 244

Date approbation/présentation CFVU : 17/06/2021

N° de version dans l'accréditation : 1

Formation Initiale/Formation Continue

Présentiel

Alternance/Apprentissage

Alternance/Contrat Professionnel

Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 8																	
UE6 : Séminaire au choix			X	9	9									33			
Entreprise, Organisation, Développement Durable	M1/EDO-SEST-RHO2C/ECO DEV-GODI				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
Organisation et gestion des entreprises	M1/EDO-SEST-RHO2C				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
Stratégies économiques du sport et du tourisme	M1/EDO-SEST-RHO2C				9	Ecrit et/ou Oral	100%			oui	100%						
UE7 : Mémoire			O	6	6			Mémoire et soutenance	100%			Mémoire et soutenance	100%				
UE8 : Evaluation et diagnostic				6	6												
Evaluation économique des projets	M1/EDO-IE-SEST-RHO2C				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
Théorie et diagnostic économique de l'entreprise	M1/EDO-RHO2C				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE9 : RH et changement organisationnel			O	6	6												
Economie et management des RH	M1/EDO-SEST-RHO2C				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
Organisations des l'Economie Sociale et Solidaire (a)					3			E/O	100%			E/O	100%	24			
UE10 : Stage OU Projet tuteuré OU cours d'un autre parcours (FI et FC) (b)			X	3	3												
PROJET TUTEURE séances collectives encadrées	M1 FEG				3	Rapport et soutenance	100%			Rapport et soutenance	100%			18			
PT/Suivi et soutenance																	
STAGE Séances collectives : préparation à la recherche de stage/mission	M1 FEG				3	Rapport et soutenance	100%			Rapport et soutenance	100%			12			
Stage/mission en entreprise, mémoire et soutenance																	
Cours d'un autre Parcours Sest Toess					3			E/O	100%			E/O	100%				
UE 11 : Périodes de professionnalisation (alternants) (b) (c)			X	3	3												
Alternance : mission en entreprise, mémoire et soutenance					3	Mémoire et soutenance	100%			Mémoire et soutenance	100%						
Retour d'alternance collectif/tutorat collectif dont réunion partenariale					3										10		
Stage ET Projet Tuteuré (d)			B														
Total ECTS / Semestre					30	Total Nbre d'heures								159,00		0,00	0,00

Commentaires :

(a) Ouvert à la graduate School BVBV

(b) Valider au choix l'UE 10 ou l'UE 11.

(c) Le volume horaire des retours d'alternance est de 10 heures en HETD. Aux séances de tutorat collectif s'ajoutent 42 heures de travail en autonomie inscrites dans le calendrier de la formation (travail en organisation non compris).

(d) Stage ET Projet Tuteuré: pour les étudiants qui font un stage ET un projet tuteuré, la note de PT donne lieu à bonification

ANNEXE 5

SERVICE DES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX								Date approbation CFVU : 07/07/2022 et 15/09/2022 N° de version dans l'accréditation : Formation Initiale/Formation Continue Présentiel En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées																	
Intitulé de l'UE(Le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	SEMESTRE	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient(1) + (2)	Modalité choisie (Cf. annexe)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES						Règle du Max		
							1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	TP	TD/TP	CM/TD	CM/TP	OUI	NON	
							Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Evaluation Terminale (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %									
Affûter ses neurones	UCW0L101 UCW0M200	S1	S2	ETC		1	4			E/O/Dossier					Dossier			22							
Analyser les messages médiatiques : études de cas	UCW0L203 UCW0M291		S2	ETC		1	5			DM					DM		1	22							
Anthropocène et limites planétaires	UCW0L210	S1	S2	ETC		1	5			E	4h				QCM en ligne		1		22						
Archéométrie	UCW0L103 UCW0M253	S1		ETC		1	3			E/Assiduité	1h				E ou O	1h ou 10mn	1	22							
Atelier du spectateur	UCW0L174		S2	ETC		1	2	E/O					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Avenir : faire son bilan	UCW0L153	S1	S2	ETC		1	1	Dossier/O/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				18						
Bioéthique	UCW0L104 UCW0M202	S1	S2	ETC		1	3			E/Assiduité	2h15	1			O	15mn	1	18							
Communication publique, information et questions de santé	UCW0L206 UCW0M294	S1		ETC		1	5			E	2h				E	2h	1	22							
Conception pédagogique & technologies numériques	UCW0L207 UCW0M295	S1		ETC		1	1	E/Assiduité Travail sur table sur PC					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Construire son projet entrepreneurial	UCW0L186 UCW0M277	S1	S2	ETC		1	1	E/O/Assiduité					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				18						
Créativité et innovation	UCW0L107	S1	S2	ETC		1	2	O/CR					O/Vidéo		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Déployer la communication digitale d'une association	UCW0L216 UCW0M304	S1		ETC		1	2	CR/O					CR/Vidéo		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Des médias à internet, socio-histoire de la communication	UCW0L159		S2	ETC		1	5			E	1h30	1			E	1h30	1	22							
Détention et formation	UCW0L187 UCW0M278	S1		ETC		1	1	Dossier/O/Assiduité					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Détention et journal	UCW0L198 UCW0M287		S2	ETC		1	1	Dossier écrit/Assiduité					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Dispositifs participatifs : animer une convention citoyenne	UCW0L217 UCW0M305		S2	ETC		1	2	CR/O					CR		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Écriture créative au service des marges "sans voix" précarités silencieuses, singularités invisibles	UCW0L199 UCW0M288	S1		ETC		1	1	E/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Egalite Femmes _Hommes... Enjeux, défis et questionnement du "genre" aujourd'hui	UCW0L149 UCW0M259	S1		ETC		1	1	CR/O/Assiduité					CR/O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Engagement associatif et syndical	UCWAL112 UCWAM112 UCWBL112 UCWBM112	S1	S2	ETC		1	5			Rapport d'activité/O		1			O	20mn	1								
Environnement et santé	UCW0L113		S2	ETC		1	4			E/O/QCM					E ou O		1				22				
Etoiles et planètes	UCW0L116	S1	S2	ETC		1	4			E/Assiduité	2h				E	1h ou 2h	1	22							
FabLabJamSession dans l'Anthropocène En partenariat avec Design Factory Grenoble	UCW0L215 UCW0M303		S2	ETC		1	2*	E/évaluation produit/O					Rapport		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Femmes dans la littérature de l'Antiquité	UCW0L209 UCW0M297		S2	ETC		1	2	E/QCM (30mn) ou CR					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1			22							
Football et sociétés : regard sociologique et historique	UCW0L225 UCW0M306		S2	ETC		1	2	E/O					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1			18							
Formation musicale et artistique	UCWAL113 UCWAM113 UCWBL113 UCWBM113	S1	S2	ETC		1	5			Rapport d'activité/O					O		1								
Hack ton campus En partenariat avec Design Factory Grenoble	UCW0L188 UCW0M279	S1	S2	ETC		1	1*	E/O/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Histoire de la littérature de jeunesse européenne	UCW0L189 UCW0M280	S1	S2	ETC		1	2	E/O					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Histoire de l'optique géométrique	UCW0L223 UCW0M310	S1		ETC		1	1	E/ Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1							22			
Histoire de l'optique ondulatoire	UCW0L224 UCW0M311		S2	ETC		1	1	E/ Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1							22			
Histoire des droits de l'homme	UCW0L163 UCW0M262		S2	ETC		1	5			QCM ou Devoir	2h				QCM ou Devoir	2h	1	18							
Histoire des sciences, des grecs à la fin du 19ème siècle	UCW0L123 UCW0M209	S1		ETC		1	3			E/Assiduité	2h15				O	15mn	1	18							
Histoire des sciences depuis le début du 20ème siècle	UCW0L122 UCW0M210		S2	ETC		1	3			E/Assiduité	2h15				O	15mn	1	18							
L'Homme préhistorique	UCW0L125 UCW0M255		S2	ETC		1	3			E/Assiduité	1h				E ou O	1h ou 10mn	1	22							
Information et Communication dans les sociétés contemporaines	UCW0L158	S1		ETC		1	5			E	1h30	1			E	1h30	1	22							
Initiation à la linguistique	UCW0L128	S1		ETC		1	1	E/ Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Internet : culture et communication	UCW0L130	S1	S2	ETC		1	1	E/Assiduité					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Jeux combinatoires et raisonnements mathématiques	UCW0L131	S1	S2	ETC		1	2	O/Dossier écrit					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						

L'agression humaine : une perspective de psychologie sociale	UCW0L219 UCW0M312	S1	S2	ETC		1	5			E	1h				E	1h	1	22								
La Paix, moteur d'Education, d'Action, de Communication et d'Engagement	UCW0L226 UCW0M307	S1	S2	ETC		1	2	O/Poster					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				20							
Langage et musique : applications éducatives et thérapeutiques	UCW0L227 UCW0M308		S2	ETC		1	2	E					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22							
Les risques naturels en montagne	UCW0L136 UCW0M214	S1		ETC		1	1	O/Dossier écrit/Assiduité					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1			22								
Linguistique Française - syntaxe et discours	UCW0L139	S1		ETC		1	2	E/O					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22							
L'Univers	UCW0L140	S1	S2	ETC		1	5			QCM	30mn				QCM	30mn	1	22								
Médias et questions internationales	UCW0L160	S1		ETC		1	5			E	1h30	1			E	1h30	1	22								
Migrations, immigrations et étrangers en France	UCW0L190 UCW0M281		S2	ETC		1	5			QCM ou Devoir	2h				QCM ou Devoir	2h	1	18								
Mobilités sociétales : un voyage créatif En partenariat avec Design Factory Grenoble	UCW0L200 UCW0M289		S2	ETC		1	1*	Challenge/Assiduité					E/O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22							
Naissance du médicament	UCW0L142	S1	S2	ETC		1	5			E	2h	1			E	2h	1	22								
Ouverture au monde juridique	UCW0L191	S1		ETC		1	5			QCM ou Devoir	2h	1			QCM ou Devoir	2h	1	22								
Parole et cerveau	UCW0L192	S1		ETC		1	2	E/Compte rendu					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22							
Penser la crise ecologique	UCW0L201	S1	S2	ETC		1	5			QCM	1h	1			QCM	1h	1	22								
Phonétique phonologie : Acquisition de la prononciation d'une langue étrangère	UCW0L193		S2	ETC		1	1	E/DM/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22							
Phonétique et phonologie - Les 1er pas de la parole	UCW0L143	S1	S2	ETC		1	1	E/DM/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22							
Préparer sa candidature CV lettre entretien	UCW0L152 UCW0M252	S1	S2	ETC		1	1	E/O/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				18							
Réflexion sur les sciences	UCW0L222 UCW0M309	S1	S2	ETC		1	3			E/Assiduité	2h15	1			O	15mn	1	18								
Regards sur les médias	UCW0L208 UCW0M296	S1		ETC		1	5			DM					DM		1	22								
Rumeurs et commérages sous l'œil des sciences de la communication	UCW0L213	S1		ETC		1	5			E	1h30				E	1h30	1	22								
Scandales, censures et controverses artistiques L'art en débat : approche sociales, historique et juridique	UCW0L202 UCW0M290		S2	ETC		1	2	CR/DM					DM		Session de rattrapage intégrée à la Session 1			22								
Sciences, vulgarisation et médiation	UCW0L214 UCW0M302	S1		ETC		1	1	O/Animation/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22							
Sociolinguistique - discours, langue et pouvoir	UCW0L195 UCW0M283		S2	ETC		1	2	DM/QCM					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22							
Street Art : approche historique, sociale, politique et culturelle	UCW0L196 UCW0M284	S1	S2	ETC		1	2	E/CR/QCM					E/QCM		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22							
Surdit�� et parole multimodale	UCW0L197	S1	S2	ETC		1	1	E/O/Assiduit��					O		Session de rattrapage int��gr��e �� la Session 1				22							
Vulgarisation scientifique et ��criture journalistique	UCW0L194 UCW0M282		S2	ETC		1	1	E/Assiduit��					E		Session de rattrapage int��gr��e �� la Session 1				22							
Z��t��tique et auto d��fense intellectuelle	UCW0L148 UCW0M285	S1	S2	ETC		1	5			Dossier		1			Dossier		1	22								
Maths Pr��pro PE	UCW0L.....	S1	S2	ETC		1	NC MOOC	3 tests de 1h en ligne 1 test de 2h en ligne avec questions ouvertes/r��daction					Examen en ligne		Session de rattrapage int��gr��e �� la Session 1				24							
Interculturalit�� : vivre, travailler et interagir dans un environnement multiculturel	UCW0L UCW0M		S2	ETC		1	1	O/Fiche projet PEC + QCM					O		Session de rattrapage int��gr��e �� la Session 1				22							
Total Nbre d'heures																		544	736		0	66	0			

L  gende :

	ETC 2021-2022 renouvel��s
	ETC cr���s en 2022-2023
	ETC en partenariat avec Design Factory Grenoble
	ETC Maths Pr��pro PE (acc��s prioritaire aux ��tudiants AED)
	ETC Interculturalit�� : vivre, travailler et interagir dans un environnement multiculturel (propos�� par la DGDDIT - En test pour 2022/2023 - Ouvert uniquement au semestre 2 et aux ��tudiants de tous les niveaux de la composante LE)

Commentaires :

Le nombre d'ECTS est fix   par les composantes en fonction du RDE

* ETC ayant un format n  cessitant une r  gle d'assiduit   adapt  e et n'autorisant pas d'absence

ANNEXES 6

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE LICENCES 2022-2023 : CFVU du 15/09/22

RDE et TAB MCC reçus - vérifiés et prêts pour CFVU

Demandes dérogatoires à faire valider en CFVU

Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS L1	Commentaires L1	PARCOURS L2	Commentaires L2	PARCOURS L3	Commentaires L3
FACULTE D'ECONOMIE			MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (MIASHS)	L1 à SHS		Mathématiques, informatique sciences économiques (ce parcours de L2 à FEG)		Mathématiques, informatique sciences économiques (ce parcours de L3 à FEG)	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE MASTERS 2022-2023 : passage en CFVU du 15/09/22

RDE et TAB MCC reçus - vérifiés et prêts pour CFVU

Demandes dérogatoires à faire valider en CFVU

Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS M1	Commentaires M1	PARCOURS M2	Commentaires M2
FACULTE DE DROIT		DEG	DROIT	Droit privé et des affaires	EAD	Droit privé et des affaires	EAD
				Droit public général	EAD	Droit public général	EAD
				Droit international et européen	EAD		
						Sécurité Internationale cyber-sécurité et Défense	EAD
			DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies		Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies	
			DROIT DES AFFAIRES	Droit de la banque et des opérations patrimoniales		Droit de la banque et des opérations patrimoniales	
				Droit de l'entreprise, juriste conseils d'affaires		Droit de l'entreprise, juriste conseils d'affaires	
	Droit Social				Droit Social		
	DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES		Gouvernance territoriale		Gouvernance territoriale		
			Direction et conseil de l'action publique		Direction et conseil de l'action publique		
	DROIT DES LIBERTES		Droit et histoire des droits de l'homme		Droits et histoire des droits de l'homme		
			Droit international et européen des droits de l'homme- Convention IDHL		Pratiques du droit international et régional des droits de l'homme - Convention IDHL	des crédits non multiples de 3 sur 2 Unités au S1 (UE 1 : 8 ECTS et UE 3 : 10 ECTS) : pas possible pour la Faculté pour le moment de mettre en place un multiple de 3.	
					Human rights diplomacy - Convention IDHL		
	DROIT EUROPEEN		Carrières juridiques européennes		Carrières juridiques européennes		
	DROIT INTERNATIONAL		Carrières Juridiques et numériques Internationales		Carrières Juridiques et numériques Internationales		
				Sécurité Internationale, cyber-sécurité et Défense ILERI			
		Sécurité Internationale, cyber-sécurité et Défense		Sécurité Internationale cybersécurité et Défense			
	DROIT NOTARIAL	Droit notarial		Droit notarial			
	DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES	Droit pénal et sciences criminelles		Droit pénal et sciences criminelles			
	DROIT PRIVE	Droit des contrats et du patrimoine		Droit des contrats et du patrimoine			
		Droit des personnes et de la famille		Droit des personnes et de la famille			
	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES	Droit public des affaires		Droit public des affaires			
	JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES	Justice, procès, procédures		Justice, procès, procédures			
FACULTE D'ECONOMIE		DEG	ECONOMIE DES ORGANISATIONS	Economie des Organisations - EAD			
			ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT	Economie Territoriale et Développement EAD			
		SHS	Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales MIA SHS	Business et Data Analyst		Business et Data Analyst	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC AUTRES FORMATIONS 2022-2023

RDE et TAB MCC reçus - vérifiés et prêts pour CFVU

Composante élémentaire	Composante seconde	INTITULE DE LA FORMATION	Commentaires
Faculté de Droit		Capacité en droit	

ANNEXES 7

Année universitaire : 2022-2023

Composante : Faculté de droit de Grenoble

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : DU Droit de l'environnement

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 19/05/2022

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Sabine LAVOREL

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Hybride (à distance + présentiel)

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	31	30
Formation continue	14	30
Contrat d'apprentissage	14	30
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VII (Master, DE, DESS, Diplôme d'ingénieur)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Je vais déposer une demande au RNCP : Non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le DU en Droit de l'environnement vise à proposer une formation juridique spécialisée à des étudiants juristes ou non-juristes de niveau master, ainsi qu'à des professionnels souhaitant approfondir leurs connaissances et acquérir une expertise juridique pointue en matière de droit de l'environnement.

Le DU se présente comme une formation modulaire, dont l'organisation vise à laisser une grande souplesse d'apprentissage aux étudiants en formation initiale (FI) et aux stagiaires en formation continue (FC). Ainsi :

- les étudiants / stagiaires peuvent choisir, parmi l'ensemble des modules thématiques proposés, les modules les plus pertinents au regard de leur formation principale et/ou de leurs objectifs et besoins professionnels ;
- la formation est proposée en enseignement présentiel et/ou en enseignement à distance, selon les modules choisis ;
- les étudiants / stagiaires peuvent choisir de valider le DU en 1 ou 2 an(s) ;
- les stagiaires de la FC peuvent choisir de ne valider qu'un ou des module(s) séparément, sans valider le DU dans son intégralité (possibilité non ouverte en FI).

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Les candidats doivent être titulaires d'une licence 3 ou équivalent, toutes disciplines confondues.

Pour les demandes d'inscription en formation continue, en cas de niveau de diplôme inférieur, une expérience professionnelle jugée suffisante par la commission d'admission (cf. point 2.2) peut permettre d'accéder à la formation.

2.2 Conditions d'admission

L'admission dans le DU sera faite sur dossier de candidature soumis à une commission pédagogique composée au minimum du/de la responsable pédagogique du diplôme. Le dossier doit comporter :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- l'ensemble des justificatifs correspondant aux diplômes ou expériences professionnelles du/de la candidat.e.

La commission décide de retenir ou non les candidatures, en tenant compte de la capacité d'accueil de la formation, fixée à 60 places.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Septembre - juin

Durée de la formation : 12 ou 24 mois, au choix de l'étudiant

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : •Pour les étudiants et stagiaires souhaitant valider le DU : la validation du DU s'appuie sur la validation de 10 modules, quelle que soit la durée de ces modules. La plupart des modules correspondent à 12h de cours, mais le DU propose également quelques modules de 18h ou de 6h. Le volume horaire global est donc susceptible de varier autour d'un pivot de 120h, selon les modules choisis par les étudiants / stagiaires. •Pour les stagiaires souhaitant suivre uniquement certains modules au choix : le volume horaire dépendra du nombre de modules choisis. •Particularité pour les étudiants / stagiaires n'ayant pas de prérequis en droit : le module d'introduction au droit est alors obligatoire et sa validation constitue un prérequis au suivi des 10 modules nécessaires pour valider le DU. Ce module n'est pas payant pour les étudiants devant le suivre.

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCCC - DU Droit de l'environnement E ABU1DE -.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Certains modules du DU sont mutualisés avec un Master de la Faculté de Droit. Les MCC des modules concernés correspondent alors aux MCC du Master avec lequel la mutualisation est opérée.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Cf MCCC

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Non requise. En revanche, la présence aux " heures synchrones " proposées par les enseignants dans le cadre des modules en distanciel peut être exigée par l'enseignant concerné.

Absences aux examens :

L'étudiant absent lors d'un examen est déclaré défaillant. En cas d'absence non justifiée de l'étudiant / du stagiaire, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage.

III. Résultats

Article 5 : Jury

En application de l'article L71-2 du code de l'éducation modifié, par décision du Conseil d'Administration de l'UGA du 20 mai 2016, la composition des jurys ayant été déléguée aux directeurs de composantes, le Doyen de la Faculté de droit fixe la composition du jury. Le jury comprend au moins deux membres. Il est présidé par un professeur ou un maître de conférences.

Le jury dresse un procès-verbal sur lequel est porté le résultat obtenu par chaque candidat ainsi que la décision du jury : admis, admis par délibération spéciale ou ajourné.

Lorsque l'étudiant a choisi de valider un ou plusieurs module(s) séparément, le jury se prononce sur la réussite du ou des module(s) suivi(s).

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le DU est obtenu après validation de 10 modules au choix de l'étudiant / du stagiaire. La validation des 10 modules peut s'effectuer sur une ou deux années. La répartition des modules choisis, soit sur l'année, soit sur les deux années, doit être précisée par l'étudiant / le stagiaire au moment de son inscription.

Les notes obtenues dans les 10 modules suivis par l'étudiant / le stagiaire sont compensables, sous réserve qu'elles ne soient pas inférieures à 8/20.

Si l'étudiant / le stagiaire a choisi de valider un ou des module(s) séparément, cette validation fait l'objet, le cas échéant, d'une attestation de validation.

Article 7 : Redoublement

En cas d'échec ou de défaillance, l'étudiant / le stagiaire peut être autorisé par le responsable de la formation à se réinscrire pour une année supplémentaire. Cette réinscription n'est pas de droit.

Le nombre d'inscriptions est limité à deux inscriptions consécutives.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 800 € pour les étudiants hors UGA / 400 € pour les étudiants UGA

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : •tarif pour le DU : 1500€ (si non financé) / 2500 € (si pris en charge) •tarif par module : 250€ (si non financé) / 350€ (si pris en charge)

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération : Pas d'exonération des frais pédagogiques

Le module « Introduction au droit », qui doit être obligatoirement suivi et validé par les étudiants n'ayant pas de prérequis en droit, est gratuit pour les étudiants devant le suivre.

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Aucune

Année de la Formation/Domaine/Mention : 2021-2022 Diplôme Universitaire Droit de l'Environnement						Code Diplôme : ABUDEN1	Date approbation CFVU :							
Responsable de la Formation : Sabine LAVOREL						Code VDI : 101	Formation Initiale/Formation Continue							
Responsable de l'Année : Sabine LAVOREL						Code Etape : ABU1DE	Hybride							
Intitulé des modules et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences	Cours mutualisés (le cas échéant)	Evaluation mutualisée en option	Période d'évaluation	Date	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES					NOMBRE D'HEURES				
					Session unique			Cours	Visio					
					E/O									
SEMESTRE 1														
Modules en distanciel														
Introduction au droit		Action publique environnementale	Début semestre 1		E/O	9								
Introduction au droit de l'environnement			Fin de module		E/O	18	3							
Protection constitutionnelle de l'environnement			Fin semestre 2		E/O	9	3							
Entreprises et environnement : incitations et contraintes			Fin de module		E/O	9	3							
Protection de l'animal sauvage et approprié			Fin de module		E/O	9	3							
Enjeux juridiques de la transition énergétique			Fin semestre 1		E/O	9	3							
Protection internationale du climat			Fin semestre 2		E/O	9	3							
Droit civil de l'environnement			2022-2023		E/O	9	3							
Modules en présentiel														
L'Union européenne face au défi climatique	M2 CJE (Europe) M1 DCT		Fin semestre 1		E/O	12								
Finances et fiscalité de l'environnement			Fin semestre 1		E/O	12								
Clinique juridique : Project Ice Memory (ANNUEL)			Fin semestre 2		E/O	6								
Clinique juridique : Project Ice Memory II (ANNUEL)			Fin semestre 2		E/O	6								
						Total Nbre d'heures	108	21						
SEMESTRE 2														
Modules en distanciel														
Gestion publique des risques environnementaux		Protection constitutionnelle de l'environnement	Fin semestre 2		E/O	9	3							
Action publique environnementale			Fin semestre 2		E/O	9	3							
Finances et fiscalité de l'environnement			Fin semestre 2		E/O	9	3							
Protection pénale de l'environnement			Fin semestre 2		E/O	9	3							
Sécurité internationale et environnement			Fin semestre 2		E/O	9	3							
Défis environnementaux de l'UE			Fin semestre 2		E/O	9	3							
Justice climatique protection des victimes & contentieux			Fin semestre 2		E/O	9	3							
Droit et politique de la biodiversité			2022-2023		E/O	9	3							
Gestion des services publics et environnement			2022-2023		E/O	9	3							
Modules en présentiel														
Protection pénale de l'environnement	M1 DPSC (Pénal)		Fin semestre 2		E/O	12								
Protection internationale du climat	M1 DI (International)		Fin semestre 2		E/O	12								
Défis environnementaux de l'UE	M2 CJE (Europe)		Fin semestre 2		E/O	12								
Justice climatique protection des victimes & contentieux	M2 DHDH		Fin semestre 2		E/O	12								
Environnement et Droits de l'Homme	M1 DHDH		Fin semestre 2		E/O	12								
Fondements historiques et philosophiques du droit de l'environnement	M1 DHDH		Fin semestre 2		E/O	12								
Clinique juridique : Project Ice Memory (ANNUEL)			Fin semestre 2		E/O	6								
Clinique juridique : Project Ice Memory II (ANNUEL)			Fin semestre 2		E/O	6								
Clinique juridique : Salva Fauna (ANNUEL)			Fin semestre 2		E/O	6								
						Total Nbre d'heures	171	27						

Commentaires : 10 modules doivent être validés pour l'obtention du DU Droit de l'environnement

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.